

3.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

SECTEURS ET SERVICES • 2014-2017

RFIQ-A17-C-I-D3

**soigner:
une œuvre
collective**



REGROUPEMENT
DES FIQ

CONGRÈS 2017

27 novembre au 1^{er} décembre 2017
Au Centre de congrès et d'expositions de Lévis

RESPONSABILITÉ POLITIQUE

Marie-Claude Ouellet

COORDINATION

Michelle Poirier

RÉDACTION

Isabelle Arsenault, conseillère syndicale,
secteur Relations de travail (RLT), équipe SST

Aline Aubin, conseillère syndicale,
secteur Santé et Sécurité du travail

Guylaine Bernard, conseillère syndicale,
secteur Sécurité sociale

Vanessa Bévilacqua, conseillère syndical,
secteur Sociopolitique

Guy Drouin, conseiller syndical,
service Organisation syndicale

Louis Guertin, conseiller syndical,
secteur Relations de travail, équipe juridique

Serge Prévost, conseiller syndical,
secteur Négociation

Benoit Riopel, conseiller syndical, service
Communication-Information-Web-Traduction

Caroline Simard, conseillère syndicale,
service Éducation-Animation

Florence Thomas, conseillère syndicale,
secteur Condition féminine

Marie-Ève Viau, conseillère syndicale,
secteur Tâche et Organisation du travail (TOT)

COLLABORATION

Marc-Antoine Durand-Allard,
conseiller syndical, secteur TOT

Manuel Dionne, conseiller syndical, service
Communication-Information-Web-Traduction

Dominic Garneau, coordonnateur,
secteurs RLT et TOT

Myrna Karamanoukian, conseillère syndicale,
service Communication-Information-Web-
Traduction

Julie Rioux, conseillère syndicale, secteur RLT

RÉVISION

Myrna Karamanoukian, conseillère syndicale,
service Communication-Information-Web-
Traduction

SECRÉTARIAT

Francine Parent, secrétaire, service
Communication-Information-Web-Traduction

GRAPHISME

Brigitte Ayotte (www.ayograph.com)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
UNE ORGANISATION DÉMOCRATIQUE ET ACCESSIBLE	4
UNE ORGANISATION QUI RECHERCHE L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL	11
UNE ORGANISATION AU CŒUR DE LA SANTÉ.....	18
UNE ORGANISATION IMPLIQUÉE DANS LA PROMOTION DES DROITS DES FEMMES	23
UNE ORGANISATION QUI LOGE À L'ENSEIGNE DE LA SOLIDARITÉ.....	27
CONCLUSION.....	33
ANNEXE 1 - SECTEURS ET SERVICES ET LISTE DES SALARIÉES PAR SECTEUR ET SERVICE.....	34

INTRODUCTION

Le présent rapport brosse le portrait des enjeux et des actions depuis le congrès de 2014. Une analyse des perspectives a aussi été ajoutée dans cette nouvelle mouture afin d'amorcer le débat et la réflexion sur nos actions. Bien entendu, les actions décrites se sont produites dans le contexte d'austérité qui a caractérisé ces dernières années: coupes dans le budget de la santé et des services sociaux et décisions partisanes ayant ouvert la porte à plus de privatisation. À ce sombre tableau s'est ajoutée la «réforme Barrette» qui a eu pour effet d'amplifier les inégalités de soins pour la population et qui a plongé la Fédération dans un tourbillon de changements structurels sans précédent. La mesure réelle des conséquences de cette réforme ne pourra être évaluée que dans les années à venir.

Contre vents et marées, la FIQ a gardé le cap sur sa mission première et ses interventions se sont arrimées avec sa déclaration de principes. Plus qu'une liste d'actions, ce document s'apparente à un bilan organisationnel faisant état de nos réalisations entre le 1^{er} novembre 2013 et le 1^{er} mai 2017. Animées par des valeurs fortes et un engagement sans faille envers les professionnelles en soins, les salariées servent et représentent avec fierté les membres de la FIQ.

Œuvrer à la Fédération, c'est mettre de l'avant un syndicalisme de proposition, proactif et offensif. C'est surtout incarner la voix des professionnelles en soins dans leurs luttes, leurs aspirations et leurs défis quotidiens. C'est donc avec enthousiasme que nous vous présentons ce rapport.

DÉCLARATION DE PRINCIPES:

- Une organisation démocratique et accessible
- Une organisation qui recherche l'amélioration des conditions de travail
- Une organisation au cœur de la santé
- Une organisation impliquée dans la promotion du droit des femmes
- Une organisation qui loge à l'enseigne de la solidarité

UNE ORGANISATION DÉMOCRATIQUE ET ACCESSIBLE

Développer la compréhension et alimenter la réflexion chez l'ensemble des militantes de l'organisation, des membres et des salariées, sur l'action syndicale, sociopolitique et professionnelle de la Fédération

DES INSTANCES DÉMOCRATIQUES ET DÉLIBÉRATIVES

Les déléguées aux instances doivent développer leur réflexion sur les enjeux importants liés aux conjonctures sociopolitique et professionnelle qui les affectent. En ce sens, un effort particulier a été fait au cours des dernières années pour que les analyses de la Fédération conduisant aux recommandations présentées en instances soient partagées le plus largement possible.

Les commissions annuelles (ex.: SST - Des portraits à dresser, des enjeux à cibler, TOT - Savoir, vouloir, pouvoir : trois clés maîtresses pour la qualité de la pratique professionnelle, de l'organisation du travail et des conditions de travail) permettent à chaque regroupement de titres d'emploi d'avoir une tribune et de proposer des recommandations en conseil fédéral. En conséquence, les commissions sur les infirmières auxiliaires ont permis aux militantes de se mobiliser en vue de l'assemblée générale annuelle de l'OIIAQ. Par ses interventions, la Fédération a pu interpellé cet ordre professionnel sur ses responsabilités à l'égard du déploiement du plein potentiel des infirmières auxiliaires de façon plus uniforme à travers le réseau.

Dans un autre ordre d'idées, mentionnons le partage des données en matière de santé et sécurité du travail, notamment des lésions professionnelles, qui affectent fortement les infirmières auxiliaires à l'heure actuelle.

VERS UN PROJET DE CONVENTION COLLECTIVE

Dans l'optique de générer l'adhésion collective, le processus de renouvellement de la convention collective nationale 2016-2020 a été pensé pour favoriser une appropriation de la démocratie par les militantes et faire de cette négociation un processus qui dépasse les structures nationales de la Fédération. Dans ce processus, la Fédération avait la préoccupation que les syndicats affiliés et les membres puissent être représentés adéquatement et être parties prenantes des décisions déterminant leurs conditions de travail. Les militantes ont notamment adopté une structure de négociation assurant une représentativité de tous les titres d'emploi présents à la FIQ. Elles ont élu le comité de négociation, adopté les lignes directrices guidant le processus de négociation et participé directement à l'action syndicale sur le terrain (communications, information et appui). Quant aux membres, elles ont été invitées à se prononcer sur les enjeux entourant le renouvellement de leur contrat de travail collectif en adoptant les priorités de négociation. Elles ont également été consultées sur les demandes formant le projet de convention collective tant en conseil fédéral qu'en assemblée générale locale.

LA FIQ DANS LE DÉBAT POLITIQUE

Outre la présentation de mémoires déposés en commission parlementaire, des présentations thématiques ont été faites aux syndicats affiliés, par exemple l'analyse des budgets fédéral et provincial. D'autres présentations ont également été réalisées au besoin: l'austérité, les paradis fiscaux, la nouvelle offre de services FIQ, la solidarité internationale, etc. À l'occasion, la Fédération a fait part de son analyse de certains dossiers à des organisations partenaires, comme le RIIRS: aide médicale à mourir, financement à l'activité et accords de libre-échange.

Plusieurs rencontres ont été effectuées auprès des élus des partis politiques sur divers sujets. Des membres du Comité exécutif ont fait des démarches auprès de ministres et de chefs des partis. Lors de la négociation, les membres des Tables régionales d'action et de concertation (TRAC) de l'ensemble des régions ont rencontré les députés pour leur exposer les revendications et les demandes de la FIQ.

FORMATION ET SENSIBILISATION

Au cours des dernières années, de nombreuses actions visant à sensibiliser et à former les militantes sur plusieurs enjeux ont été menées à tous les niveaux de la FIQ. Par exemple, la formation sociopolitique a été développée et diffusée pour assurer une bonne compréhension, par les militantes, des courants politiques qui les entourent et qui ont un impact sur leur réalité de travailleuse, mais aussi pour mettre en lumière la nature politique de leur rôle. Une série de formations sur la culture d'advocacy, accréditées et diffusées directement aux membres, a également été offerte durant les dernières années. Ces formations permettent d'entrer en contact avec les membres dans un cadre différent que le litige. Elles sont aussi l'occasion d'établir la pertinence des valeurs et des orientations de la FIQ en encourageant et en appuyant les professionnelles en soins pour qu'elles passent à l'action. Elles rappellent que le droit à la santé pour les patient-e-s et celui de soigner dans un environnement sain pour les professionnelles en soins sont indissociables. Le formulaire de soins sécuritaires en est un bel exemple.



Diverses publications s'adressant tant aux militantes qu'aux professionnelles en soins ont été produites. Pensons, entre autres, à la brochure sur l'austérité et ses enjeux, produite en collaboration avec la FAE, au FIQ Dossier spécial - Élections fédérales 2015, présenté en instance et analysant les programmes électoraux des principaux partis et leurs impacts pressentis sur les membres, ainsi qu'au FIQ Dossier spécial - Soins sécuritaires, visant à repositionner la sécurité des soins au cœur du discours des professionnelles en soins et à mieux faire connaître les ratios sécuritaires professionnelles en soins/patient-e-s.



Améliorer la capacité d'intervention de l'ensemble des militantes de l'organisation, des membres et des salariées sur l'action syndicale, sociopolitique et professionnelle

UNE PRÉSENCE DE PLUS EN PLUS IMPORTANTE DANS LES MÉDIAS SOCIAUX ET SUR LE WEB

Améliorer la capacité d'intervention des membres et des salariées implique de les informer par différents moyens. Les communications occupent donc une place de choix à la FIQ, notamment par la production de publications et de leur traduction ainsi que de l'animation des comptes de médias sociaux et du nouveau site Web. En effet, durant la période de vote de 2017, environ 500 personnes par jour s'y sont rendues pour en apprendre plus sur l'organisation syndicale.

L'implication de toutes est nécessaire pour répondre de façon rapide et personnalisée aux questions des membres, notamment au sujet de leurs conditions de travail et de pratique. De ce fait, les salariées ont contribué à enrichir le contenu des communiqués de presse ou à préparer les membres du Comité exécutif à des entrevues dans une optique de vulgarisation des enjeux syndicaux, sociopolitiques et professionnels touchant nos membres. Une formation sur les médias est également proposée aux équipes syndicales pour leur permettre l'appropriation de ce levier d'intervention.



LA VOIX DES PROFESSIONNELLES EN SOINS

La Fédération a exposé ses réserves à la suite du bilan des projets Lean réalisé en 2014. Les recommandations adoptées ont réaffirmé l'importance d'investir de façon prioritaire les problématiques en organisation du travail par les canaux conventionnés, comme le comité de soins. Ceci a permis le développement du travail de terrain des militantes.

De plus, à la suite des commissions de décembre 2016, portant sur la santé et la sécurité du travail, un document a été élaboré concernant l'évolution des lésions chez les professionnelles en soins entre 2007 et 2014. Celui-ci visait à outiller les responsables SST pour leurs échanges avec les employeurs.

Ces outils, accompagnés des interventions effectuées auprès des équipes syndicales, les soutiennent dans leurs actions et les habilitent à mobiliser les membres autour de revendications en tant que femmes, travailleuses et professionnelles en soins. Pensons notamment au suivi des projets Lean et d'autres projets patronaux en organisation du travail, aux ateliers sur le comité de soins pour les équipes locales et aux travaux en commissions. Enfin, par la promotion de nouveaux modèles de soins (clinique SABSA, projet Archimède, Coop de santé du Nord de la Petite-Nation, etc.) et par son implication dans leur développement, la FIQ a remis en question l'immobilisme des gouvernements en démontrant la capacité du réseau public de santé et de services sociaux de se renouveler de l'intérieur.

AMENER LA SÉCURITÉ DES SOINS SUR LA PLACE PUBLIQUE

L'un des projets rassembleurs de la FIQ, en lien avec la capacité d'intervention des militantes, est la promotion d'une culture de soins de qualité, accessibles, sécuritaires, continus et coordonnés. Cela s'est notamment traduit par la mise en œuvre d'une démarche vers des ratios sécuritaires professionnelles en soins/patient-e-s FIQ par le biais de :

- structures politiques (conseils fédéraux, assemblés, conférences, rencontres de pivots),
- l'organisation du Symposium international sur les soins de santé sécuritaires d'octobre 2016 (en collaboration avec le SIDIIEF),
- la publication du FIQ Dossier spécial soins sécuritaires,
- travaux du comité de la Lettre d'entente n° 17 sur les projets-pilotes de ratios,
- contacts avec différentes organisations pouvant être des alliées dans notre lutte pour la sécurité des soins.



Favoriser la vitalité démocratique et soutenir les syndicats affiliés dans leurs initiatives visant la participation du plus grand nombre à la vie syndicale

LES TRAVAUX EN SUIVI DU CONGRÈS DE 2014

Pour faire suite à l'une des recommandations adoptées par le Congrès, une équipe de travail spéciale s'est penchée sur la recherche, le développement et la mise en place de nouvelles pratiques syndicales dans le but de créer un rapprochement avec les membres. De plus, une évaluation quantitative et qualitative a été menée à l'automne 2014 afin de faire le portrait de l'état de la démocratie syndicale prévalant à la FIQ.

Parmi plusieurs pistes d'actions formulées, certaines d'entre elles ont pu être réalisées, notamment le vote électronique pour la tenue d'un référendum sur l'entente de principe sur la convention collective nationale. Un autre exemple est la constitution d'unités locales novatrices misant sur la communauté d'intérêts et de pratique plutôt que sur les anciens territoires géographiques desservis par les CSSS.

RÉORGANISER POUR S'ADAPTER AU NOUVEAU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Dès l'annonce du projet de loi n° 10, la FIQ a mis sur pied des comités de travail, incluant des militantes, pour analyser les impacts et les enjeux de cette réforme. Ces réflexions ont permis de conclure que la Fédération devait répondre à la stratégie de centralisation du ministre Barrette par la régionalisation de ses services aux affiliés et par le travail en interdisciplinarité des conseillères. Cette nouvelle vision de l'offre de services contribuera à relever les nombreux défis suscités par le nouveau réseau de santé dans les prochaines années.

Au fil de la réforme PL 10, la FIQ a soutenu les syndicats affiliés dans la planification de la période de vote, l'élaboration de plans de recrutement, le plan de communications (aide et soutien dans les sorties médiatiques et publiques, les rencontres des TRAC, etc.), la liquidation de syndicats, la révision de statuts et règlements, la mise en place de nouveaux syndicats ainsi que dans l'organisation d'un colloque de formation, en Mauricie et à Laval, en janvier 2017.

UNE PANOPLIE D'OUTILS POUR LES MEMBRES ET LES MILITANTES

Des outils pratiques et des approches nouvelles, visant particulièrement une organisation du travail et une pratique professionnelle plus optimale pour les membres, ont été développés. En ce sens, l'élaboration du

Formulaire de soins sécuritaires, en ligne depuis le mois de juin 2016, permet de signaler des situations où la sécurité des soins est compromise. Il est aussi un moyen pour les équipes syndicales d'en être informées et de pouvoir intervenir localement. D'ailleurs, grâce à un virage vers de nouvelles technologies de l'information et de communication, ce nouvel outil virtuel permet des liens plus spontanés et dynamiques entre l'équipe syndicale locale et les membres.

La FIQ a également élaboré un-e :

- guide de poche intitulé Nos activités réservées ainsi qu'une affiche;
- formation pratique liée à la Lettre d'entente n° 6 (relative à la stabilité des postes, à la négociation locale et au déploiement des activités réservées prévues à la Loi 90);
- processus de résolution de problèmes en organisation du travail et un modèle des déterminants de la pratique professionnelle proposés lors des commissions tenues sous le thème Savoir, vouloir, pouvoir: trois clés maîtresses pour la qualité de la pratique professionnelle, de l'organisation du travail et des conditions de travail et le plan d'action en découlant;
- marche à suivre pour intervenir en organisation du travail (proposée dans le cadre du bilan des projets Lean), etc.



Élaborer, mettre à jour, transmettre et évaluer les contenus des programmes de formation internes répondant aux besoins des militantes et des membres et favorisant l'adhésion des membres aux valeurs, aux principes et aux orientations de la Fédération

UNE OFFRE DE FORMATIONS VASTE

<p>Programme de formations aux militantes sur une base régulière, selon leurs rôles et fonctions dans les équipes locales:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Initiation à la vie syndicale • Nouvelle déléguée aux instances • Nouvelle agente syndicale • Arbitrage médical • SST - La réparation 	<p>Au fil de la conjoncture, les militantes ont eu accès à des formations diffusées de façon ponctuelle:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comités fédéraux • Maraudage • Comité de négociation locale • Déléguée de département • Info et Appui • Convention collective 2016-2020 • Négociation locale • Lettre d'entente n° 6 • Assurances, invalidité et RREGOP
<p>Disponibles depuis 2013:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation sociopolitique: Cours d'autodéfense intellectuelle • Nouvelle trésorière • Interagir avec les médias, une question de stratégie 	

Les équipes locales sont invitées à assister à ces formations afin qu'elles puissent mieux répondre aux besoins de leurs membres.

Des séances d'information portant sur la FIQ et la vie syndicale sont offertes dans les établissements scolaires qui forment des futures professionnelles en soins, notamment dans certains cégeps et certaines institutions de formations pour les infirmières auxiliaires. Les salariées sont appelées à donner des conférences, des formations et des ateliers dans le cadre des Réseaux des jeunes et des femmes, des commissions et de toutes autres activités organisées par la FIQ ainsi que lors de divers événements (ex.: réseau des femmes de la FAE, Regroupement des aidantes et aidants naturels de Montréal, rendez-vous CNESTT, congrès mondial du SIDIIEF).

DES FORMATIONS POUR LES MEMBRES

Outre les deux formations sur l'advocacy, la FIQ a élaboré une formation accréditée s'adressant directement aux membres et l'a déployée à titre de projet pilote en 2015. L'éthique pour les soignantes, offerte gratuitement en ligne, a permis de rejoindre 1 000 professionnelles en soins de tous les titres d'emplois représentés à la FIQ.

Un écho généralement très favorable de la part des membres nous amène des perspectives positives quant au développement d'autres formations continues ou en ligne, qu'elles soient accréditées ou non.

LA PREMIÈRE ÉCOLE D'ÉTÉ FIQ

Une première expérience en 2016 a permis à 16 militantes sélectionnées de développer des connaissances, des habiletés et des attitudes visant à les amener à s'impliquer davantage dans tous les niveaux de l'organisation.

Tendances et constats

Bien que les militantes soient en mesure d'argumenter et de bien expliquer aux professionnelles en soins de leurs établissements les enjeux liés aux transformations récentes du RSSS, beaucoup de membres soutiennent qu'elles ne se sentent pas interpellées par leur syndicat ou qu'elles ne voient aucun lien entre leur quotidien et le rôle des syndicats comme agent de changement social. Dans le contexte actuel (conditions d'exercice difficiles et attaques répétées envers le réseau public de santé), nous devons prendre acte de ces réalités et agir pour favoriser une prise de conscience de la responsabilité de tous les paliers de l'organisation afin que toutes puissent jouer pleinement leur rôle d'influence syndicale.

De plus, les Réseaux des comités fédéraux et, dans certains cas, leurs dîners, permettent de faire ressortir des enjeux d'importance, tels que la place des femmes et des jeunes à la FIQ, l'impact des réformes économiques et sociales sur les femmes, la violence dans les milieux de travail et dans la société, la santé et la sécurité au travail de même que la conciliation famille-travail-études. De tels événements sont des occasions pour conscientiser les militantes, favoriser leur compréhension, susciter des débats entre elles, développer une vision syndicale et féministe de l'actualité et stimuler l'identification de toutes à leur syndicat.

Dans un autre ordre d'idées, la recherche et l'analyse systématique permettent de s'assurer que les prises de décisions de la Fédération tiennent compte du portrait le plus complet possible de la situation pour intervenir politiquement sur certains sujets sensibles ou pour informer l'organisation de certains dossiers sur lesquels des interventions sont requises. Cela permet aussi de prendre des décisions fondées sur des arguments solides dans l'intérêt des professionnelles en soins et de maintenir la crédibilité de la FIQ.

Par ailleurs, il y a fort à parier que les médias sociaux continueront à changer la façon dont nous communiquons avec nos membres. La Fédération parle de plus en plus directement aux membres et offre une autre

manière d'avoir accès à l'information. On anticipe donc, dans les années à venir, une importance accrue de collaborations pour la production de publications plus synthétiques et accessibles par des applications Web.

La FIQ devra poursuivre sa réflexion et agir pour s'assurer que ses militantes puissent intervenir tout en mettant l'emphase sur une plus grande participation des femmes et des jeunes. Il faut donc les outiller et leur donner les conditions pour le faire.

Dans le même ordre d'idées, il est clair que chaque militante, membre ou salariée, est fort occupée présentement et que de nombreuses ressources seront prochainement consacrées à des priorités telles que la négociation locale. Dans ce contexte, la mobilisation des membres reste un défi. Plus que jamais, il est nécessaire de s'assurer que l'information sur des dossiers stratégiques soit accessible et facilement compréhensible par toutes; ce qui reconferme la pertinence de l'effort amorcé dans les dernières années de rendre l'information des enjeux syndicaux, sociopolitiques, féministes ou professionnels accessible à toutes.

Enfin, le contexte actuel, dans lequel les professionnelles en soins évoluent, laisse croire qu'il sera nécessaire que la FIQ poursuive sur sa lancée de syndicalisme de proposition. La promotion d'une approche syndicale travailliste et de la culture d'advocacy sera primordiale dans l'intérêt des professionnelles en soins et des patient-e-s.

UNE ORGANISATION QUI RECHERCHE L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Assurer une défense pleine et entière des membres conformément à nos orientations

La Fédération a assuré la représentation des membres devant différentes instances, soit le Tribunal administratif du travail (TAT), les ordres professionnels, et dans le cadre d'arbitrages. Elle a fourni de l'information et du soutien aux membres ainsi qu'aux représentantes locales dans les différentes étapes de traitement de leur dossier: contestations dans les situations de réadaptation et de réintégration au travail, accommodement, représentation devant les inspecteurs de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), etc.

Au cours des trois dernières années, une augmentation constante de nouveaux dossiers ouverts a été enregistrée. Cette réalité peut être liée à de plus nombreuses contestations des employeurs et à une plus grande sensibilisation de nos membres à leurs droits.

La Fédération a aussi collaboré avec différents experts dans le cadre de la représentation des membres. Un plan d'action a d'ailleurs été mis sur pied en 2014; il avait pour objectif de:

- Diversifier notre réseau d'experts;
- Régler les dossiers en amont;
- Créer des liens plus étroits avec les responsables des bureaux de santé;
- Mettre sur pied trois projets pilotes dans trois établissements ciblés de la grande région de Montréal.

Ce plan d'action a permis de diminuer de façon considérable les coûts associés aux expertises en 2014 et en 2015. Or, en 2016, ces coûts ont de nouveau connu une hausse, et ce, principalement en raison de l'augmentation des expertises psychologiques associée à une hausse marquée des dossiers psychologiques en CNESST.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le TAT a remplacé la Commission des lésions professionnelles (CLP) ainsi que la Commission des relations du travail (CRT). Par la même occasion, nous avons assisté à la naissance de la CNESST à partir de la fusion entre la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), la Commission de l'équité salariale (CES) et la Commission des normes du travail (CNT). En conséquence, de nouvelles règles de preuve et de procédure ont été mises en place afin d'assurer une uniformisation de l'ensemble des pratiques des quatre divisions du TAT.

La grève des juristes de l'État qui a débuté à la fin d'octobre 2016, pour une durée de 19 semaines, a eu pour effet de générer une quantité importante de demandes de remise des auditions devant le TAT, augmentant ainsi les délais pour être entendues.

En ce qui a trait plus particulièrement à la CNESST, la Fédération a eu de nombreux échanges avec celle-ci depuis le mois de mars 2016. Ces derniers ont porté sur la position de la Commission au sujet des couvertures d'assurances devant être souscrites par les syndicats afin de protéger les militantes dans le cadre d'activités syndicales.

Pour s'assurer que les recommandations émises soient dans l'intérêt de nos militantes, la Fédération a recensé la jurisprudence sur: les décisions concernant les lésions professionnelles survenues dans le cadre d'activités syndicales depuis 1990, les décisions en lien avec la définition de «Dirigeante» introduite par la loi en 2007 et les décisions portant sur la notion de «travailleurs bénévoles».

Revendiquer, négocier et faire respecter les droits des membres et des syndicats

RELATIONS DE TRAVAIL

La FIQ offre des services conseils de proximité à tous ses syndicats par l'entremise des équipes de conseillères aux établissements. Ces services conseils permettent aux équipes d'obtenir un soutien dans tous les volets de leur devoir de représentation auprès de leurs membres, tels les règlements de griefs, la négociation d'ententes locales ou particulières, les mises sur pied de comités de soins, la présence dans les comités de relations de travail (CRT), et ce, en complément de l'appui à la consolidation, à la collaboration et à la diffusion de formations.

La réforme du projet de loi n° 10 a permis aux employeurs de procéder à de nombreuses réorganisations des services à la population. Ainsi, plusieurs fusions de centres d'activité ont affecté concrètement nos membres. Dans ce contexte, la Fédération a œuvré pour faire respecter les conventions collectives «en silo», pour préserver le rapport de force des syndicats en vue de la prochaine ronde de négociations locales et pour soutenir activement la négociation d'ententes visant à minimiser les impacts de ces réorganisations. Ces dernières ont d'ailleurs amené la mise sur pied de nombreux comités de soins ou de comités d'organisation du travail, dont plusieurs restent actifs.

ORGANISATION DU TRAVAIL

Le secteur Tâche et Organisation du travail s'est impliqué dans les travaux de la négociation nationale dans l'objectif de collectiviser les enjeux de surcharge de travail, de conditions de travail et de pratique permettant de dispenser des soins sécuritaires. La plus récente négociation nationale nous a permis de faire un gain historique: pour la première fois au Canada, on retrouve l'engagement de réaliser des projets pilotes de ratios sécuritaires professionnelles en soins/patient-e-s dans une convention collective (Lettre d'entente n° 17) ainsi que des travaux sur la formation continue, l'attraction, la rétention et les conditions de travail des infirmières praticiennes spécialisées (IPS) (Lettre d'entente n° 18).

SÉCURITÉ SOCIALE

La Fédération a négocié les renouvellements de contrat d'assurance collective au meilleur coût possible, notamment en utilisant des montants en dépôt et des sommes allouées par le gouvernement lors de la dernière négociation. Une révision du Guide d'administration, de la Brochure assurance et du Carnet de route a également été réalisée.

MAIN-D'ŒUVRE INDÉPENDANTE

Pour contrer la présence d'entreprises privées de placement en soins dans le réseau public, la Fédération a poursuivi son plan d'action et en août 2016, elle a fait part de ses arguments au TAT. Un juge a, par la suite, reconnu que le cadre institutionnel dans le domaine de la santé fait en sorte que seul l'établissement peut être considéré comme le véritable employeur des salariées provenant d'agences de placement. Il a déclaré du même coup que le personnel d'agences devait être compris dans l'unité de négociation du syndicat.

Une décision subséquente de la Cour supérieure (contestée par la FIQ en Cour d'appel, au moment d'écrire ces lignes) a ramené la Fédération au point de départ. Cependant, les tribunaux auront de nouveau l'opportunité de trancher l'argument fondé sur le cadre institutionnel dans un autre dossier en cours.

SERVICES ESSENTIELS

Durant la dernière négociation nationale, la FIQ a appuyé les syndicats affiliés lors de l'élaboration des listes prévoyant le nombre de salariées à maintenir en cas de grève et de leur contestation par l'employeur.

Afin de contenir les limites imposées lors de l'exercice d'une grève légale à ce qui est nécessaire pour assurer les services essentiels à la population, la Fédération a contesté une décision du TAT ayant invalidé le moyen de pression qui consistait à ne pas porter de façon visible la carte d'identité.

L'interprétation des règles relatives à l'élaboration des listes de services essentiels, lesquelles ne sont pas adaptées aux réalités des mégaétablissements, a aussi été contestée. Il est prétendu que les pourcentages de salariées à maintenir devraient s'appliquer par centre d'activités, plutôt que par installation.

De plus, la Fédération est intervenue dans un dossier en cours qui s'attaque aux pourcentages des services essentiels à maintenir prévus par la loi, affirmant que les cadres (gestionnaires) doivent être aussi pris en compte dans l'établissement des services essentiels.

MARAUDAGE ET VOTE

Les syndicats régionaux et à sections ont reçu le soutien de l'organisation lors des périodes de maraudage et de vote en 2014 et en 2017. En 2014, la Fédération a notamment fait reconnaître par la CRT que l'intimidation exercée à son endroit par une association rivale ne pouvait être tolérée. En 2017, pour encadrer le maraudage dans certains établissements, des ententes multipartites ont été conclues, prévoyant notamment un accès équitable aux installations. Le TAT a reconnu que les activités de maraudage pouvaient se poursuivre même pendant la période de vote suivant l'adoption du projet de loi n° 10.

Avant le vote du printemps 2017, la FIQ représentait 67 000 membres dans 158 établissements et 61 syndicats, dont 5 régionaux. Le vote a permis à plus de 7 500 nouvelles membres de rejoindre la FIQ, surtout dans les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec et du Nord-de-l'Île-de-Montréal, les autres membres se retrouvant au Saguenay, en Estrie, dans l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal et dans les Laurentides. Nous représentons dorénavant près de 75 000 membres dans 61 établissements répartis dans 32 syndicats, dont 4 régionaux. Cela a été rendu possible grâce à la mobilisation des secteurs SOS et RLT, des militantes et de la contribution des autres secteurs et services.



SOINS CRITIQUES

C'est par la voie de la négociation que l'accès à la prime de soins critiques est élargi à de nouveaux centres d'activités. La Fédération a fait reconnaître par la Cour supérieure (2016) que les infirmières de liaison d'un établissement ont droit au paiement de la prime de soins critiques pour les heures travaillées aux urgences d'un autre établissement. Ce dossier est en appel au moment d'écrire ces lignes.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

La Fédération a fait reconnaître par un arbitre :

- que l'employeur exerce ses droits de gérance de façon abusive en recourant aux heures supplémentaires obligatoires comme pratique systématique pour combler les absences (2014);
- que la période de repas prise dans le centre d'activités à la demande de l'employeur doit être rémunérée au taux des heures supplémentaires (2016).

CONTESTATION DE LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE

Le 22 février 2010, la Fédération dépose une poursuite contre le gouvernement du Québec à la Cour supérieure afin que certaines dispositions de la Loi sur l'équité salariale soient déclarées inconstitutionnelles. Elle conteste les dispositions qui obligent l'employeur à procéder à un exercice de maintien aux cinq ans et la portée des dispositions brimant les professionnelles en soins, notamment au regard du choix de la date du 31 décembre 2010 pour le calcul de la rétroactivité et de l'impossibilité de porter plainte pour contester les résultats du maintien. Des recours semblables ont été déposés par d'autres organisations syndicales (Syndicat canadien de la fonction publique – SCFP, Syndicat québécois des employés de service – SQEES, Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux – APTS).

La Cour d'appel du Québec a confirmé la décision du maintien de la périodicité introduite à la loi en 2009 concernant certaines dispositions visant le maintien de l'équité salariale. L'absence d'ajustements salariaux pendant 5 ans a été jugée inconstitutionnelle, perpétuant un état de discrimination systémique. Ainsi, des ajustements peuvent être rétroactifs à l'intérieur de cette période. Évidemment, il s'agit d'une décision qui a des conséquences majeures sur les femmes au Québec. En novembre 2016, le procureur général du Québec a demandé à la Cour suprême la permission d'en appeler de la décision de la Cour d'appel du Québec.

STATUT PARTICULIER DE L'OUTAOUAIS

Compte tenu de la situation particulière de la région de l'Outaouais, où les conditions de travail de l'Ontario sont plus attrayantes, la Fédération a négocié avec le MSSS une entente pour favoriser l'attraction et la rétention des professionnelles en soins de cette région. La majoration des primes de soir et de nuit, la conversion de ces primes en temps chômé et la prime d'intéressement aux quarts de douze heures sont des incitatifs qui permettent à ces professionnelles de rester au Québec. Un suivi de la mesure se fait annuellement avec l'évaluation d'indicateurs.

Les membres des autres organisations syndicales bénéficient également des retombées des initiatives de la Fédération.

CONCLUSION DE LA NÉGOCIATION NATIONALE

La négociation aura permis de faire plusieurs gains sous chacune des priorités adoptées par les membres.



- Diminution de la charge de travail
- Diminution de la précarité d'emploi
- Bonification des conditions de travail
- Reconnaissance et valorisation de la formation
- Éradication des conséquences néfastes de la Loi 10

Ainsi, les membres peuvent profiter notamment :

- du rehaussement du nombre de postes à temps complet pour les professionnelles en soins ;
- des projets pilotes pour les ratios professionnelles en soins/patient-e-s ;
- du chevauchement interquarts pour plusieurs infirmières auxiliaires œuvrant en soins de longue durée ;
- de nouvelles primes de soins critiques, du déploiement des activités réservées prévues à la Loi 90 ;
- du changement de rangement en 2018 pour plusieurs emplois de la catégorie 1 ayant une incidence monétaire ;
- de la nouvelle structure salariale en 2019.

Plusieurs de ces gains sont exportables aux membres des autres organisations syndicales qui, au départ, n'avaient que peu de demandes au volet sectoriel. Pendant cette période, nous avons apporté le soutien nécessaire aux syndicats affiliés en fournissant le matériel lié aux plans d'action et en assurant les communications et les relations de presse.

La mobilisation et les activités de visibilité ont particulièrement bien fonctionné pendant la négociation. La coordination de ces activités est le fruit du travail de la structure Info-Appui. L'équipe d'Info-Appui a organisé une série de commandos surprises pour faire des coups d'éclat visant les élus et les décideurs. Elle a notamment orchestré la « prise d'otages » des limousines des ministres à l'Assemblée nationale et l'opération des militantes enchaînées à la résidence officielle du premier ministre du Québec.

L'équipe d'Info-Appui a également organisé le projet pilote de vote électronique sur l'entente de principe.

DIVERS

Parmi les différents gains en arbitrage de griefs, on compte l'annulation de mesures administratives et disciplinaires, mais aussi l'abolition de postes fictifs. Le lien d'emploi d'une salariée victime d'un acte criminel durant une période d'invalidité a été prolongé. Il a été reconnu que :

- les difficultés de remplacement ne sont pas un motif valable pour refuser d'accorder un congé à traitement différé;
- le cycle de rotation est personnel à chaque détentrice de poste rotatif et peut ainsi être différent pour chacune d'elles;
- les libérations syndicales doivent être gérées en silo après une fusion d'établissements, jusqu'à l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions nationales.

La Fédération a aussi fait reconnaître en arbitrage de griefs que des crédits obtenus par équivalence, dans le cadre d'un programme DEC ou BAC, peuvent être considérés aux fins de l'avancement d'échelons, et que des avantages personnels liés aux frais de logement en région éloignée constituent un privilège acquis devant être maintenu.

Au-delà des tribunaux, la FIQ a participé à des consultations sur des projets de loi pouvant affecter les droits de ses membres et de ses syndicats, comme le projet de loi C-377 sur la divulgation des finances des syndicats ou le projet de loi n° 42 instituant la CNESST et le TAT.

Lors de notre participation au comité de liaison du Barreau avec le TAT, nous avons rapporté les difficultés rencontrées dans la gestion des dossiers afin de tenter de sensibiliser les divers intervenants et de trouver des solutions.

Tendances et constats

La Fédération consacre beaucoup de temps aux griefs individuels, notamment aux cas de congédiement et de harcèlement. Les arbitrages sont de plus en plus longs. En matière de harcèlement, on constate une augmentation du nombre de dossiers à traiter. De plus, les arbitres exigent la production d'un exposé de faits avant l'audience, ce qui oblige les syndicats à documenter leur dossier dans les meilleurs délais. En ce qui concerne le harcèlement psychologique, on constate qu'une sentence arbitrale ou une décision du TAT apportent rarement des conclusions satisfaisantes pour les parties. Nous devons aussi composer avec un grand nombre de dossiers de congédiement pour incompétence ou pour taux d'absentéisme élevé.

Finalement, les plaintes déposées selon l'article 47.2 du Code du travail sont nombreuses, ce qui peut influencer la prise de décision des syndicats vis-à-vis des griefs.

Diffuser, véhiculer et défendre les orientations et les positions de la Fédération sur des sujets permettant d'améliorer les conditions de travail et d'exercice de nos membres

La Fédération a présenté ses orientations relatives à l'organisation du travail, à la pratique professionnelle, à l'accessibilité et la qualité des soins et à la promotion du rôle d'advocacy des patient-e-s dans le cadre de mémoires déposés en commissions parlementaires ou en réaction à certains projets de loi, dont le projet de loi n° 15 sur le contrôle des effectifs du réseau et le projet de loi n° 87 sur les lanceurs d'alertes. Sur ce dernier élément, notre analyse a été largement relayée dans les grands médias écrits et il est permis de croire qu'elle a contribué à apporter des modifications au projet de loi. En effet, dans sa version sanctionnée, le projet de loi n° 87 rend, entre autres, accessibles des conseils juridiques. Les établissements privés conventionnés ont été également ajoutés aux organismes visés. Il reste maintenant à déterminer dans quelle mesure le tout peut contribuer à défendre les intérêts des membres et des patient-e-s.

Dans un autre ordre d'idées, la Fédération a déposé des documents au gouvernement sur les meilleures pratiques en CHSLD et sur la formation initiale infirmière. Elle a également prononcé des conférences au SIDIEF en 2015, au Forum social mondial en 2016 et au colloque des étudiantes en sciences infirmières de l'UQAR, à Lévis, en 2015 et en 2016. Puis, elle a participé au Forum social des peuples, au colloque À Bâbord sur les soins de santé en 2016 et au Sommet sur le progrès 2016 de l'Institut Broadbent.

Nous avons occupé des lieux d'influence pour partager notre analyse et faire la promotion des conditions de travail et d'exercice des professionnelles en soins tout en tissant des liens avec des décideurs: députés provinciaux, ordres professionnels, ministère de la Santé et des Services sociaux, ASSTSAS, comité national intersyndical de prévention en santé et sécurité, comité paritaire national sur la tâche et l'organisation du travail, comité national de relations de travail, ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et des universités. Cette action politique, parfois inaperçue, a eu des effets significatifs lors des dernières rondes de négociations.

De plus, la Fédération a appuyé plusieurs projets de recherche auxquels elle a participé, notamment:

- Vers l'amélioration des services et des soins palliatifs de fin de vie : implanter et évaluer des programmes de formation et de soutien en milieu de travail et leurs effets sur la satisfaction, le sens au travail et le bien-être des infirmières (projet SATIN II);
- Prévention de l'incapacité prolongée liée aux troubles de santé musculo-squelettique ou psychologique par l'amélioration de l'environnement psychosocial de travail basée sur une démarche de qualité de vie au travail en milieu hospitalier (projet SATIN III);
- Application des pratiques préventives par les infirmières: la perspective innovante de la capacité d'absorption (projet IRSST);
- Exploration des dilemmes éthiques vécus par les infirmières en lien avec la santé et la sécurité du travail (projet IRSST).

Nous avons renseigné nos membres sur les positions adoptées et les actions entreprises par le biais d'outils d'information et de mobilisation variés: Symposium international sur les soins de santé sécuritaires, Semaine SST/Réseau SST, Dossiers spéciaux (Soins sécuritaires et Élections fédérales 2015), Maternité sans danger, RREGOP et Activités réservées des professionnelles en soins. Le site Web et le blogue de la présidente sont aussi des plateformes de diffusion de l'information de plus en plus importantes.

EXERCICE DE CONCILIATION DES PLAINTES DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE DE DÉCEMBRE 2010

Cet exercice a pris fin en octobre 2015 lorsque le Conseil du trésor a déposé une proposition globale pour l'ensemble des plaintes issues des organisations CSN, FTQ, CSQ et FIQ. Sur les 7000 plaintes touchant plus

de 300 emplois du programme d'équité salariale, seule une vingtaine trouvait un règlement. La proposition de la partie patronale a été rejetée par toutes les organisations syndicales.

La Fédération a donc décidé de miser sur l'une de ses priorités de négociation visant une application large et uniforme de la Loi 90 en s'assurant que les professionnelles en soins puissent occuper l'entièreté de leurs champs de pratique et, conséquemment, faire reconnaître une nouvelle valeur aux catégories d'emploi visées par les activités réservées. Ainsi, certains emplois des regroupements infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes pourront profiter dès 2018 d'un changement de rangement qui reflète la véritable valeur en comparaison des emplois à prédominance masculine dans le réseau de la santé et de l'éducation. En contrepartie, les plaintes pour lesquelles la Fédération avait un mandat de représentation ont été retirées.

L'ensemble des professionnelles en soins de la catégorie 1, peu importe leur allégeance syndicale, bénéficieront des gains obtenus par la Fédération.

COMITÉ NATIONAL DES EMPLOIS

Au cours des dernières années, le MSSS a convié les organisations syndicales à faire un exercice de révision de la nomenclature. Les travaux visaient à harmoniser et à mettre à jour des appellations des diplômes d'études et à réviser des libellés de titres d'emploi. Les travaux concernant les diplômes ont été exécutés et les emplois de la catégorie 1 font état d'une entente pour la majeure partie des emplois.

Ainsi, le résultat partiel de ces travaux obtenu à ce jour permet une plus grande emprise pour les syndicats dans le cadre de la réévaluation d'un emploi, si des modifications majeures interviennent comme, par exemple, des exigences modifiées par un ordre professionnel.

Contre la violence, la discrimination et le harcèlement à l'emploi

Les statistiques démontrent que la violence est toujours présente dans les milieux de travail. Le secteur de la santé et des services sociaux n'a pas été épargné par cette montée de violence : les données publiées par la CNESST au sujet des lésions attribuables à la violence en milieu de travail pour 2011-2014 démontrent que le « personnel de la santé » est le plus affecté par ce type de lésion. En 2014, 70,3% des lésions acceptées touchaient des femmes.

Formée majoritairement de femmes, la Fédération est très préoccupée par ce phénomène. En 2013, un comité intersectoriel a été créé pour revoir la politique de violence et discuter du contenu d'une nouvelle formation portant sur cette problématique. À la suite de ces travaux, une nouvelle brochure est publiée, « Vers le bien-être au travail : Une politique pour lutter contre la violence » (2014). Malheureusement, les travaux de ce comité ont été suspendus et cette formation n'a toujours pas été élaborée, faute de temps et de ressources.

En ce qui concerne la violence et le harcèlement, un long processus d'enquête doit être fait, ce qui demande une somme considérable de temps et de travail. Au cours des années 2013 et 2014, un projet pilote est mis sur pied au bureau de Québec pour rapatrier des dossiers de griefs portant sur la violence et le harcèlement au travail. Au terme de ce projet, une évaluation et un bilan devaient être faits. La conjoncture a fait en sorte que le bilan n'a jamais été réalisé et que la Fédération n'a jamais donné suite à ce projet.

Actuellement, l'approche dominante en matière de violence au travail est plus réactive que préventive, et plus individuelle que collective. Cette tendance est directement liée à la désorganisation des milieux de travail, à l'absence de formations aux équipes syndicales locales et à la difficulté d'adopter des stratégies prenant en compte le caractère systémique de la violence en milieu de travail.

UNE ORGANISATION AU CŒUR DE LA SANTÉ

Maintenir la crédibilité et la visibilité de la Fédération sur l'échiquier sociopolitique et syndical québécois et sensibiliser l'opinion publique à nos différentes revendications, positions et orientations

AUSTÉRITÉ ET PRIVATISATION: UN COCKTAIL MENAÇANT POUR NOTRE RÉSEAU PUBLIC DE SANTÉ

L'austérité budgétaire a appauvri le réseau de la santé en le maintenant dans un état de sous-financement chronique ayant comme conséquences la surcharge de travail et les heures supplémentaires. Cette situation a pris une telle ampleur qu'elle menace à présent la qualité et la sécurité des soins. Ce désengagement de l'État dans les services publics a également eu des répercussions sur les finances personnelles des professionnelles en soins. En effet, elles n'ont pas accès à des services de santé dans le réseau public en raison des coupes draconiennes et elles sont forcées de se tourner vers des services privés, notamment en matière de psychothérapie, de physiothérapie, d'ergothérapie et d'orthophonie, que ce soit pour elles-mêmes ou pour leur famille. Cette situation entraîne une pression à la hausse sur les primes d'assurances collectives et sur leur participation financière directe à ces soins. Nous observons que certaines protections contribueraient à encourager le désengagement de l'État en matière d'accès aux soins dans le réseau public. Ce constat nous amène à nous questionner sur les protections offertes par notre régime d'assurances et la capacité de payer de nos membres pour le futur.

Les trois dernières années ont été marquées par des décisions et des projets remettant en question des principes fondamentaux pour la Fédération. Pensons notamment à la mise en place de projets pilotes de chirurgie d'un jour dans des cliniques privées qui pavent la voie à une privatisation grandissante ou encore, aux nombreuses dénonciations et aux constats troublants concernant les conditions de vie des personnes âgées hébergées.

Heureusement, certaines batailles auxquelles nous avons pris part ont porté fruit et ont insufflé un peu d'espoir aux militantes, comme celle pour l'abolition des frais accessoires.

Pour répondre à ces multiples offensives envers notre système de santé, nous avons tout mis en œuvre pour que notre Fédération soit au cœur des débats, au cœur de la santé, et ce, au nom des milliers de professionnelles en soins qu'elle représente. Nous l'avons fait en misant notamment sur le champ de pratique des professionnelles en soins.

Des campagnes de publicité et de visibilité dans les médias tout comme l'utilisation efficace des réseaux sociaux ont positionné la FIQ comme une référence dans le réseau de la santé et ont contribué à son rayonnement. Plusieurs conférences de presse et entrevues médiatiques sur une foule de sujets politiques ont été coordonnées avec un large succès. La FIQ est le syndicat comptant le plus d'abonnés sur Facebook.



Intervenir à l'égard des politiques, des finances publiques, des droits sociaux des citoyen-ne-s et pour défendre et promouvoir les services publics

FACE AU DÉMANTÈLEMENT DU RÉSEAU PUBLIC DE SANTÉ : LA RIPOSTE DE LA FÉDÉRATION

Une veille quotidienne à la fois législative, médiatique et scientifique est menée, surveillant les projets de lois et de règlements, les avis ministériels, les médias, les revues spécialisées ainsi que les travaux de recherche universitaires. Celle-ci nous a permis d'être à l'affût et prêtes à réagir rapidement sur un enjeu spécifique.

Nous avons pu ainsi informer, par le biais de la veille stratégique réalisée toutes les deux semaines, les membres du Comité exécutif des grands dossiers qui pointent à l'horizon, des enjeux et des menaces qui guettent la Fédération ainsi que des opportunités à saisir.

Parallèlement à cette veille de l'actualité, plusieurs secteurs de la Fédération font de la recherche en continu sur des dossiers de fond. Depuis le congrès 2014, nous avons assuré une vigilance, notamment sur les dossiers de la privatisation des soins et des services de santé, la rémunération des médecins, les déterminants socioéconomiques de la santé, les accords de libre-échange, les conditions de vie des personnes âgées, le financement du système de santé d'ici et d'ailleurs et la gestion du réseau de la santé. Une attention particulière a été portée à la réglementation et la pratique professionnelle, aux soins de première ligne, aux soins et aux ratios sécuritaires professionnelles en soins/patient-e-s, à la culture d'advocacy, à la formation initiale des professionnelles en soins, à l'interdisciplinarité, à la gouvernance basée sur l'analytique clinique et la mesure, aux divers projets en organisation du travail initiés dans les établissements, etc.

Les activités de recherche ont été concentrées sur des sujets très précis liés à des projets de loi, des projets de règlement ou autres types de consultation. La recherche, l'analyse et la rédaction de mémoires, d'avis ou de commentaires ont été souvent élaborées en mettant à contribution la diversité de notre expertise.

La Fédération a réagi à un certain nombre de projets de loi, dont plusieurs correspondaient à des pièces maîtresses de la réforme Barrette.



Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (2014)

Il éloigne les soins des patient-e-s au lieu de les en rapprocher. Il centralise également les décisions aux mains du ministre de la Santé et des Services sociaux et bouleverse la gestion des relations de travail, en plus de mettre la table à une privatisation accrue des soins et des services de santé ainsi qu'à la sous-traitance.



Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée (2015)

La Fédération a proposé des moyens concrets pour améliorer la collaboration interprofessionnelle, pour limiter les obstacles à la pratique et pour favoriser l'autonomie professionnelle : optimisation de la contribution des professionnelles en soins en première ligne, prescription infirmière élargie, ordonnances collectives plus adaptées, pratique élargie des IPS, etc. Les impacts des modifications apportées aux mesures sur la procréation assistée ont également été analysés dans une perspective féministe.

PROJET DE LOI
n° 28

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016

Qualifiant le projet de loi de « vaste fourre-tout législatif » pour un retour à l'équilibre budgétaire, la Fédération a dénoncé, dans ses commentaires, que soient traités sur le même plan des sujets aussi différents que les ressources naturelles, l'évasion fiscale, la gouvernance municipale, le développement économique, les agences de placement, les services de garde à l'enfance, les matériaux de rembourrage et les services de santé. La désassurance de médicaments et la vision du gouvernement ayant pour but d'augmenter le coût des services de garde à la petite enfance et de développer un réseau privé de services de garde ont également été décriées.

PROJET DE LOI
n° 42

Loi regroupant la Commission de l'équité salariale, la Commission des normes du travail et la Commission de la santé et de la sécurité du travail et instituant le Tribunal administratif du travail (2015)

Dans ses commentaires transmis à la Commission, la Fédération étayait ses craintes quant aux changements proposés et à leurs répercussions défavorables sur les droits des travailleuses et des travailleurs et, plus particulièrement, sur les droits des femmes. La Fédération s'est dite préoccupée par le regroupement de la Commission de l'équité salariale (CES), de la Commission des normes du travail (CNT) et de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et a dénoncé cette fusion qui aurait pour effet la dilution de la mission spécifique de chacun de ces organismes ainsi qu'un risque de perte de spécialisation.

PROJET DE LOI
n° 92

Loi visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec, à encadrer les pratiques commerciales en matière de médicaments ainsi qu'à protéger l'accès aux services d'interruption volontaire de grossesse (titre modifié) (2016)

Dans son mémoire déposé devant la Commission de la Santé et des Services sociaux, la Fédération accusait le gouvernement d'escamoter les véritables enjeux du réseau de la santé, dont ceux de la rémunération des médecins et des frais accessoires.

PROJET DE LOI
n° 115

Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité (2017)

La Fédération a revendiqué, dans son mémoire, une approche systémique pour contrer la maltraitance des aîné-e-s et d'autres personnes vulnérables tout en mettant de l'avant la contribution des professionnelles en soins pour sensibiliser les décideurs aux données scientifiques récentes. Cette analyse a été réalisée dans une perspective féministe.



Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017)

La Fédération a vivement dénoncé les intentions du ministre de la Santé et des Services sociaux qui visaient à légaliser et à accroître la mainmise du ministère sur la gestion du réseau de la santé. Elle a également soulevé le danger de voir des responsabilités, auparavant réservées aux commissaires et aux commissaires adjoints aux plaintes, être dorénavant déléguées à des cadres dans les établissements de santé.

Certains des constats de la Fédération ont fait l'objet de présentation en conseil fédéral.

En plus de ces analyses, la Fédération a produit un avis sur le projet pilote de chirurgie d'un jour en clinique privée et elle a présenté un mémoire au Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE) dans le cadre des consultations sur le panier de services de santé du Québec. Un mémoire a aussi été produit pour faire ressortir les enjeux syndicaux et ceux de santé relatifs au projet d'accord de libre-échange du Partenariat transpacifique devant le Comité permanent du commerce international.

La FIQ a également participé aux consultations menées par la Commission de révision permanente des programmes présidée par madame Lucienne Robillard (2014). Cette occasion a permis de réaffirmer que le système public de santé a besoin d'un financement adéquat et suffisant pour répondre aux besoins de la population et offrir aux professionnelles en soins l'opportunité de dispenser des soins de santé sécuritaires pour les patientes.

La Fédération a accepté l'invitation de la CNESST et a cerné certaines difficultés rencontrées dans l'application de la Loi sur l'équité salariale. En effet, la CNESST doit remettre au ministre du Travail le rapport prévu à la loi sur l'équité salariale visant à rendre compte de la mise en œuvre de la Loi et l'opportunité de la maintenir et de la modifier en 2019. C'est dans ce cadre que la CNESST a entrepris de larges consultations, notamment auprès des organisations syndicales, afin d'échanger sur l'application de la Loi et d'obtenir leur point de vue. La Fédération a réitéré la pertinence de cette loi proactive tout en proposant des modifications importantes au sujet du maintien de l'équité salariale, en obligeant un exercice paritaire aux employeurs et en demandant de l'étendre aux employeurs de 50 salariées et moins.

Chaque année, la Fédération participe aux processus de consultations prébudgétaires organisées par le ministère des Finances. Ces rencontres sont l'occasion de présenter notre vision, nos priorités d'investissement et nos attentes envers le prochain budget et de faire avancer les dossiers qui nous sont chers. Ensuite, le budget est analysé pour mesurer l'écart entre notre position initiale et la position finale du gouvernement. Nous sommes alors aptes à évaluer les impacts sur les conditions de travail des professionnelles en soins et à dégager les tendances économiques que prend le gouvernement.

Ces dossiers ont permis à la Fédération d'intervenir dans l'espace public lors de commissions parlementaires, de consultations ou de grandes conférences exerçant ainsi son rôle d'influence dans différents lieux. Ses prises de position jouissent d'une forte couverture médiatique et accentuent par le fait même son pouvoir d'influence. La Fédération a aussi participé à des rencontres avec le ministère de la Santé et des Services sociaux sur la formation des infirmières auxiliaires à la contribution à la thérapie intraveineuse, à une rencontre intersyndicale sur le Guide en soutien à l'élaboration d'un plan d'effectifs en soins infirmiers du MSSS en plus d'émettre ses commentaires dans le cadre du Forum sur les meilleures pratiques en CHSLD (2016). Ces présentations mettent en valeur les dossiers de l'heure et les prises de position de la FIQ sur des sujets d'importance.

Ainsi, la Fédération a développé des avenues novatrices et prometteuses pour soutenir les professionnelles en soins. L'une de ces propositions est de mettre en place des ratios professionnelles en soins/patient-e-s. D'où l'organisation du premier Symposium international sur les soins de santé sécuritaires en collaboration avec le SIDIIEF, en 2016. Cet événement visait à démontrer l'importance de se pencher sur la sécurité des soins au Québec et à introduire la solution des ratios sécuritaires professionnelles en soins/patient-e-s. Il était destiné à un large public : professionnelles en soins, décideurs du RSSS, étudiant-e-s, universitaires, citoyennes interpellé-e-s par la sécurité des soins et les ratios sécuritaires, etc. Cette journée a été l'occasion de faire connaître les réalités d'ailleurs et de concrétiser le projet des ratios au Québec. L'événement a également permis de créer et de renforcer des liens avec différents acteurs en santé.

Intervenir pour assurer le respect et le maintien des principes d'accessibilité, d'universalité, d'intégralité, de transférabilité et de gestion publique du système de santé

UN RAPPORT DE FORCE GRANDISSANT, UNE PRÉSENCE MÉDIATIQUE IMPORTANTE

Outre la sauvegarde de la clinique SABSA dans la Basse-Ville de Québec, la mise sur pied de deux autres cliniques de proximité, à Petite-Nation, en Outaouais, et à Montréal-Nord a démontré le besoin pour ce type de services dans notre réseau public de santé. La création de ces cliniques a permis également de mettre en valeur l'apport des professionnelles en soins dans la première ligne, et ce, dans tous les lieux de services. C'est notre manière de politiser les soins.

Occuper pleinement les lieux d'influence locaux et régionaux en santé

Depuis son entrée en vigueur, le formulaire de soins sécuritaire a été une réussite! Plus de 1700 formulaires ont été remplis par nos membres pour dénoncer des situations qui mettent en péril la qualité et la sécurité des soins. On remarque également que les militantes ont de plus en plus intégré, au cours des dernières années, le vocabulaire des ratios et des soins sécuritaires. La Fédération se démarque comme étant la pionnière du débat sur les ratios sécuritaires professionnelles en soins/patient-e-s au Québec. De plus, les prises de position sur différents dossiers sociopolitiques d'actualité ont permis d'occuper un espace important dans le paysage médiatique québécois depuis 2014.

Tendances et constats

Pour maintenir notre place comme organisation syndicale par excellence en santé, il est impératif de nous rapprocher de nos membres. Dans cette perspective, il serait souhaitable de renforcer les nouveaux canaux de communication pour que les salariées et les élues des secteurs et services concernés puissent prendre le pouls du terrain sur une base régulière (groupes de discussion sur le projet de négociation, sur la période de votes et sur l'organisation du travail, tournée du secteur Condition féminine, etc.). Il faudra également étudier des façons de transmettre le fruit de nos travaux aux membres afin de mettre en lumière les liens entre le quotidien au sein des établissements et les enjeux sociopolitiques et économiques globaux. Conséquemment, il sera plus facile de comprendre les impacts de ces derniers et de réfléchir collectivement et localement aux moyens et aux stratégies nécessaires pour y faire face.

À cet effet, la nouvelle offre de services est porteuse pour l'avenir. Cette synergie renouvelée apportera de l'eau au moulin à notre analyse et favorisera l'adhésion de toutes aux grands enjeux sociopolitiques, économiques, professionnels et féministes défendus par la Fédération.

UNE ORGANISATION IMPLIQUÉE DANS LA PROMOTION DES DROITS DES FEMMES

Depuis 2013, trois enjeux principaux ont été identifiés.

- La défense des droits des femmes s'inscrit désormais dans un contexte économique d'austérité.
- L'utilisation d'une approche féministe au sein de la Fédération, pourtant composée de près de 90 % de femmes, pose des défis en raison du mythe de « l'égalité déjà atteinte », mais s'impose en raison du caractère systémique des inégalités.
- Le désinvestissement des femmes dans la structure syndicale devient un paradoxe pour lutter pour l'égalité entre les femmes et les hommes.



Assurer le rayonnement et l'intégration de l'analyse féministe dans les dossiers et les actions de la Fédération et en développer la compréhension auprès des militantes de l'organisation, des membres et des salariées

Les membres de l'Intersyndicale des femmes* ont pris acte du constat fort et unanime sur la place des femmes dans les organisations syndicales. Le mythe de « l'égalité déjà atteinte » a amené une remise en question des dossiers féministes. Les comités se sont questionnés quant aux façons de défendre les droits des femmes. Plus étonnant encore, la représentation proportionnelle des femmes au sein même des structures syndicales n'était plus reconnue comme allant de soi.

REPRÉSENTATION DES FEMMES DANS LA STRUCTURE SYNDICALE

À la suite de l'observation selon laquelle la proportion femme-homme dans nos instances syndicales se modifiait depuis quelques années, la Fédération a cherché à documenter et à comprendre le « désengagement » relatif des femmes dans nos instances syndicales.

Le secteur et le comité Condition féminine de la Fédération se sont vu confier le mandat de réfléchir à la place occupée par les femmes dans la démocratie syndicale, d'évaluer comment la réalité particulière des membres, majoritairement des femmes, peut être reflétée à travers l'organisation et de formuler des recommandations.

Dans un premier temps, les résultats des travaux ont été présentés dans le cadre d'un Réseau spécial intitulé « Démocratie syndicale et influence des femmes à la FIQ ». Des obstacles, mais aussi des pistes de solutions, ont émergé et se déclinent en deux types de stratégies : l'une visant le nombre de femmes présentes et élues dans la structure syndicale et l'autre, visant à comprendre et à déconstruire les mécanismes entretenant des stéréotypes et des inégalités de genres.

* L'Intersyndicale des femmes est composée des organisations syndicales suivantes : APTS, CSD, CSQ, FAE, FIQ, SFPQ, et SPGQ. La FIQ y participe depuis sa fondation en 1987.

Dans un second temps, à la suite de la présentation en conseil fédéral des recommandations du comité stratégique de coordination PL 10, la délégation a ajouté à la Déclaration de principes «l'implication des femmes à la Fédération» et «la place des militantes à la Fédération». Le principe de «représentativité» n'a pas été retenu. Toutefois, les militantes ont adopté une proposition visant à doter la Fédération d'une politique assurant une représentation équitable des femmes dans tous les lieux de pouvoir en juin 2016. Celle-ci est en cours d'élaboration.

Dans ce contexte, le Réseau des femmes «Prendre son pouvoir: stratégies, solidarité, action!» a abordé les questions de stratégies visant la politisation et l'empowerment des militantes. Cependant, le travail pour la mise en œuvre de ces principes par le déploiement, notamment de comités locaux en condition féminine, n'a pu être fait ces dernières années.

TOURNÉE DANS LES SYNDICATS AFFILIÉS

Au printemps 2016, le secteur Condition féminine a réalisé une tournée de ses syndicats affiliés en vue de les sensibiliser à la question de la place des femmes à la FIQ. Cette action s'inscrivait dans le cadre plus général d'obtenir le mandat de préparer un projet de politique qui assurerait une représentation équitable des femmes à tous les niveaux de l'organisation.

À partir de mythes entourant la condition féminine, la tournée visait à sensibiliser les déléguées à l'importance de poursuivre les luttes féministes, tant au niveau de la Fédération qu'au niveau de la société québécoise, en faisant le point sur les luttes passées et les gains obtenus et en nommant les inégalités qui perdurent. Il s'agissait de faire prendre conscience que, malgré de grandes avancées au niveau des droits (équité salariale, politique contre les agressions sexuelles, etc.), il restait encore beaucoup de travail pour que l'égalité se traduise dans les faits, notamment au chapitre de la représentation.

APPROCHE FÉMINISTE

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) est une stratégie d'analyse féministe susceptible de mener à plus d'égalité. Une formation à ce sujet, offerte par le groupe «Femmes, politique, démocratie», a été diffusée à nos militantes. Elle a permis de comprendre en quoi les politiques publiques affectent différemment les personnes en raison de leur genre. Plus généralement, si l'École d'été FIQ (2016) a fait l'objet d'un volet condition féminine, force est de constater que l'approche féministe fait cruellement défaut. Les formations restent à être élaborées dans la mesure où le volet condition féminine fera partie des responsabilités des conseillères en relations de travail dans la nouvelle offre de services.

Travailler à contrer la détérioration des conditions de vie des femmes

AUSTÉRITÉ, CONDITIONS ÉCONOMIQUES ET CONDITIONS DE VIE

Pour sensibiliser les militantes aux conséquences du néolibéralisme, la Fédération a souhaité déconstruire le discours du gouvernement qui laisse croire que les politiques touchent de la même façon l'ensemble de la population. Dans le cadre du Réseau des femmes «Pour l'égalité et contre l'austérité!», les participantes se sont mobilisées autour de cette question et ont pris part à une grande manifestation le 31 octobre 2014.

Enfin, la Fédération a collaboré, avec l'Intersyndicale des femmes, le Relais-femmes et l'IRIS, à une étude intitulée Les mesures d'austérité et les femmes: analyse des documents budgétaires depuis novembre 2008 (mars 2015). Cette étude soutenait que sur le plan économique, les mesures de relance favorisent les hommes et que les mesures d'austérité affectent surtout les femmes.

RETRAITE, ASSURANCE ET INVALIDITÉ

La Fédération travaille depuis toujours à la défense des mesures garantissant une amélioration des conditions de vie à la retraite tout en évitant l'appauvrissement des femmes. Elle siège au comité retraite du RREGOP, lieu où l'on s'assure que le régime soit bien géré et prospère. De plus en plus de jeunes assistent à la formation RREGOP, offerte par la FIQ, qui permet aux membres de planifier leur avenir à la retraite. Afin de bien informer les membres de leurs droits, une mise à jour complète de la brochure RREGOP (outil de référence) a été réalisée en 2016. De plus, la Fédération collabore avec le Fonds de solidarité de la FTQ pour que les membres y aient accès, d'abord en assistant aux rencontres nationales des responsables locales du Fonds et ensuite en contribuant financièrement à leur formation.

Le renouvellement du contrat d'assurance est évidemment négocié avec l'optique de répondre aux besoins des femmes. De plus, les membres sont informées sur l'achat de médicaments, notamment par l'introduction, lors du dernier renouvellement, de la notion de médicament générique.

La défense des dossiers d'invalidité représente une partie très sensible de nos efforts, puisque les membres en invalidité sont fragilisées à la fois sur le plan économique et sur le plan de la santé. Dans ce contexte, contrer la détérioration des conditions de vie des membres s'avère essentiel.

Développer une approche critique en vue d'appuyer le droit des femmes à la santé et à des services de santé qui correspondent à leurs besoins

SOINS AUX PROCHES

Le caractère systémique des inégalités de genre et les politiques économiques d'austérité affectent triplement les femmes : dans leur rôle de femme, dans leur rôle de professionnelle en soins et dans leur rôle de proche aidante. Selon une étude inédite réalisée par Tremblay, D.-G. et Dakhlaoui, A. (2014), 14% des professionnelles en soins sont proches aidantes. L'un des aspects les plus occultés, résultat de réformes successives et de régimes d'austérité, est le travail invisible et le développement d'une population significative de proches aidantes. Depuis de nombreuses années, les gouvernements tablent sur le travail invisible des femmes, particulièrement dans le domaine des soins. Ceci soulève plusieurs enjeux, dont l'exploitation du travail des femmes, la professionnalisation des personnes non qualifiées, la concurrence entre le travail rémunéré et le travail non rémunéré, et l'apparition d'une population en proie à l'épuisement en lien avec les nouvelles tâches assumées par les femmes. Nous avons commencé à documenter le phénomène et à établir des liens avec les groupes de soutien aux proches aidantes, plus spécifiquement avec le Regroupement des aidantes et aidants naturel(le)s de Montréal et l'Institut de planification des soins. Cependant, ce travail doit être poursuivi et approfondi.

Lutter contre toute forme de violence faite aux femmes

VIOLENCE SEXUELLE

La question de la violence contre les femmes est un sujet central depuis la création de la FIQ. Force est de constater qu'il faudra encore le traiter durant de nombreuses années. Durant les dernières années, la violence sexuelle a fait l'objet de débats publics en raison de révélations qui se sont multipliées. Outre la commémoration de la tuerie de l'École Polytechnique effectuée en conseil fédéral tous les 6 décembre, la Fédération a appuyé les campagnes contre la violence sexuelle et la banalisation du viol, pour que de tels actes ne se reproduisent plus. Pour sensibiliser la délégation, une présentation sur l'histoire du viol du point de vue légal a été faite au dîner du Réseau des femmes de décembre 2016. Nous avons également participé à la rédaction d'un avis de l'Intersyndicale des femmes présenté lors des consultations sur le Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle (2015).

VIOLENCE SYSTÉMIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL

Malgré la dégradation des conditions de travail des professionnelles en soins qui entraîne une détérioration du climat de travail et une augmentation de la violence dans les établissements de soins, l'organisation n'a pas été en mesure d'effectuer toutes les mises à jour nécessaires pour répondre aux nouvelles réalités des membres. Si la politique Vers le bien-être au travail, une politique pour lutter contre la violence a été révisée, il n'a pas été possible de réaliser un travail conjoint à ce chapitre dans les dossiers de violence et d'élaborer une formation sur le sujet. Cette dernière devra tenir compte des nouvelles réalités des milieux de travail, de la complexité des formes de violences et des compétences particulières requises par les agentes syndicales.

Tendances et constats

Même si les trois enjeux identifiés au départ apparaissent comme des obstacles à la défense des dossiers qui traitent du droit des femmes à la Fédération, il est important de noter que les mesures concrètes directement liées aux conditions de vie et de travail des membres, comme les droits parentaux et le régime de retraite, ou les mesures de conciliation famille-travail-études, contribuent à plus d'égalité entre les femmes et les hommes. Ces thèmes demeurent des droits et des revendications qui rejoignent les membres avec moins d'ambiguïté.

Ces questionnements sur le droit des femmes, l'analyse féministe et le désinvestissement des femmes de l'action syndicale se sont imposés d'emblée dans le cadre des travaux et des collaborations avec les groupes de femmes de même qu'au sein de la FIQ. Toutefois, la Fédération a concentré ses efforts sur le troisième enjeu, à savoir la capacité de l'organisation à lutter pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans un contexte où les membres femmes n'assurent pas toujours la représentation et la défense de leurs droits.

UNE ORGANISATION QUI LOGE À L'ENSEIGNE DE LA SOLIDARITÉ

La conjoncture mondiale a de nombreux impacts sur les travailleuses et les travailleurs, notamment les politiques d'austérité des gouvernements qui fragilisent les services publics. La situation entraîne la précarisation des conditions de vie et de travail de nombreuses personnes, particulièrement les femmes et les personnes plus vulnérables. Par conséquent, les enjeux concernant les déterminants socioéconomiques de la santé, dont la pauvreté, l'éducation et l'accès à des services de santé ainsi que la préservation des services publics sont mondiaux. Ces défis nous concernent également. Ainsi, il est primordial de renforcer, de maintenir et de développer des liens de solidarité avec des organisations qui militent pour des objectifs communs et globaux, puisque ces lieux permettent à la fois de rassembler les expertises, de partager des expériences vécues et de créer un rapport de force.

Outre le développement des liens de solidarité avec d'autres organisations, nos actions des trois dernières années se sont inscrites dans une volonté de varier les pratiques de solidarité et d'en développer de nouvelles qui se veulent le reflet des valeurs intrinsèques de notre organisation.

Promouvoir l'élargissement des solidarités de la Fédération avec les autres organisations syndicales, les groupes communautaires et de citoyen-ne-s et avec tous les acteurs sociaux susceptibles d'être des alliés

L'ensemble des activités et des rencontres organisées lors des différents stages de solidarité a pour objectif de sensibiliser les militantes aux questions liées aux enjeux sociaux, syndicaux et professionnels des pays visités. Un soutien financier est également accordé à différents projets pour renforcer les solidarités à travers le monde.

STAGE DE SOLIDARITÉ AU NICARAGUA

En collaboration avec le groupe Spirale, deux jours de formation prédépart ont été organisés pour préparer les stagiaires du Centre Romero, au Nicaragua.

Depuis le tout premier stage en 2012, au-delà d'une trentaine de militantes ont pu vivre cette expérience extraordinaire leur permettant de mieux comprendre les diverses facettes des inégalités entre les pays du Nord et du Sud, et surtout, d'en mesurer pleinement les multiples conséquences sur la population du Nicaragua.

MISSION INTERSYNDICALE EN PALESTINE

La Fédération s'est impliquée au sein de la mission intersyndicale organisée par le Centre international de solidarité ouvrière (CISO) en Palestine (2015) et une militante y a participé.

PROGRAMME DE FORMATION DES ACCOUCHEUSES TRADITIONNELLES EN HAÏTI

Un appui financier est octroyé au Programme de formation des accoucheuses traditionnelles en Haïti en collaboration avec l'Institut culturel Karl Lévesque. Ce projet a pour objectif d'offrir aux femmes enceintes des régions plus éloignées la possibilité d'avoir accès à des personnes formées pour leur permettre d'accoucher en toute sécurité, en réduisant ainsi les risques de mortalité maternelle et infantile.

ENTRAIDE À MADAGASCAR

La Fédération a contribué financièrement au projet de l'organisme Entraide sans frontières pour fournir du matériel essentiel et nécessaire à un centre de formation pour les infirmières et les sages-femmes dans une petite ville de Madagascar, en Afrique.

SOLIDARITÉ ET ÉCHANGE D'EXPERTISES AVEC NOS CONSEURS

À l'échelle canadienne, la Fédération a participé à titre d'observateur aux rencontres du comité exécutif de la Fédération canadienne des syndicats infirmiers (FCSI/CFNU). Cela a permis de s'informer des enjeux sociopolitiques, professionnels et syndicaux qui préoccupent nos consœurs ailleurs au Canada et de développer des solidarités sur certains dossiers importants. De plus, la Fédération est désormais invitée à participer aux rencontres des négociateurs canadiens des organisations affiliées à la FCSI/CFNU. Ces rencontres visent d'une part à échanger sur l'état des négociations des différentes provinces canadiennes et d'autre part, à définir collectivement les demandes à être négociées dans chacune des provinces canadiennes, et ce, à moyen et à long terme.

La FIQ a noué de forts liens avec des syndicats de professionnelles en soins à l'international pour le dossier des soins sécuritaires et des ratios professionnelles en soins/patient-e-s, dont le California Nurses' Association, le National Nurses United (NNU) et le Australian Nursing and Midwifery Federation Victorian Branch (ANMF). Ces relations nous ont permis de mieux comprendre leurs luttes pour obtenir des ratios, de connaître les obstacles vécus à leur implantation et les défis de leur pérennité. Des conseillères ont effectué des missions de recherches et des représentantes de ces organisations ont agi à titre de panélistes lors du symposium d'octobre 2016 sur ces enjeux.

UNE PARTICIPATION ACTIVE À L'INTERNATIONALE DES SERVICES PUBLICS (ISP)

Au cours des trente dernières années, des liens de solidarité ont été cultivés avec des groupes syndicaux d'ici et d'ailleurs. Cette implication a pour but, à la fois, de militer pour des causes et des valeurs qui nous paraissent incontournables et de développer notre expertise sur ces sujets. L'un de ces enjeux est sans contredit la défense des services publics. À cet effet, la Fédération est membre de l'ISP qui réunit, à travers le monde, 20 millions de travailleuses et de travailleurs œuvrant dans les services publics. Ainsi, nous avons participé à plusieurs rencontres de l'ISP, notamment sur les sujets des accords de libre-échange, de la fiscalité et de la réaction syndicale à l'élection du président américain Donald J. Trump.

Voilà déjà plus de 5 ans que la Fédération, l'ANMF et les NNU ont demandé d'ajouter un volet santé à l'ISP. Récemment, cette organisation a produit une nouvelle publication, Droit à la santé, qui permet aux syndicats membres de partager des initiatives et des préoccupations liées aux droits syndicaux en santé. La Fédération a contribué à cette publication internationale à quelques reprises depuis sa parution, notamment sur les ratios professionnelles en soins/patient-e-s et sur l'accès aux données dans le réseau de la santé du Québec.

UNE MEMBRE À PART ENTIÈRE DU GLOBAL NURSES UNITED (GNU)

Grâce aux liens tissés au sein de l'ISP, la Fédération a participé à la création du Global Nurses United comme membre fondatrice. Cette organisation regroupe 21 syndicats dans 19 pays et représente près d'un million d'infirmières. Elle a pour principale mission de permettre la mise en commun des expériences de chacune en matière de lutte contre l'austérité et la privatisation des services publics en santé. C'est à l'occasion du Congrès 2012 de l'ISP que l'idée de créer une organisation syndicale internationale spécifique aux professionnelles en soins a germé, réflexion à laquelle la Fédération était partie prenante. Depuis, des responsables politiques de la Fédération ont participé à des rencontres du Global Nurses United, notamment à Las Vegas, en 2014, et au Brésil, à l'automne 2015, pour renforcer les liens de solidarité entre les membres fondateurs ainsi que la mission syndicale du groupe, en plus d'en définir les priorités d'action. Lors de ces rencontres, des thèmes, tels que les impacts des accords commerciaux sur les professionnelles en soins, les changements climatiques et les ratios professionnelles en soins/patient-e-s ont été discutés.

La Fédération a aussi présenté les nouveaux modèles, sa stratégie de négociation et ses résultats à la rencontre de Dublin (2016). Elle sera l'hôte de l'assemblée annuelle du GNU qui se tiendra à Lévis en décembre 2017. Cette implication est fort importante, car elle a permis d'approfondir des dossiers devenus prioritaires qui ont un impact positif sur nos membres. Pensons notamment à celui des ratios sécuritaires professionnelles en soins/patient-e-s. En effet, c'est en 2013, à l'occasion du Congrès du syndicat américain National Nurses United (NNU), qui a mené à la mise sur pied du Global Nurses United, que la Fédération s'est familiarisée avec le concept des ratios professionnelles en soins/patient-e-s devenu phare dans la stratégie de négos.

SOLIDARITÉ DU MOUVEMENT DES FEMMES

La solidarité, lien social d'engagement et de dépendance réciproques entre des personnes et des groupes, revêt une importance particulière dans les luttes pour l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment dans un contexte où les groupes de défense des droits des femmes ont été durement touchés par les régimes d'austérité des gouvernements fédéral et provincial. Parmi les pratiques du mouvement des femmes, la solidarité s'avère être le moyen le plus efficace pour défendre les droits des femmes et combattre les discriminations systémiques sur de longues périodes.

MARCHE MONDIALE DES FEMMES

La Fédération a intégré depuis longtemps cette pratique de solidarité féministe. Le Réseau des femmes a investi la Marche mondiale des femmes et s'est joint à la caravane des résistances et à la solidarité féministe qui ont convergé vers Trois-Rivières (2015). Les femmes ont décidé de lancer l'appel « Libérons nos corps, notre terre et nos territoires ». Elles voulaient notamment décrier les mesures d'austérité mises en place par le gouvernement, le développement économique basé sur la destruction de l'environnement ainsi que les politiques guerrières et militaristes de nos gouvernements.

#AGRESSIONNONDÉNONCÉE

Concernant les discriminations systémiques qui s'incarnent dans la violence et les agressions sexuelles contre les femmes, la Fédération s'est jointe au mouvement #AgressionNonDénoncée et a créé son propre mot clic #NiviolenceNiSilence, faisant ainsi référence à la violence subie par les professionnelles en soins dans leurs milieux de travail. Elle a également soutenu le combat des femmes autochtones contre la violence particulière qu'elles subissent, dans le cadre d'un dîner du Réseau sur les femmes autochtones disparues et assassinées. De plus, elle s'est associée à la pétition réclamant une commission d'enquête chargée de mener une enquête systémique sur les pratiques policières à l'égard des Autochtones et sur les violences sexuelles subies par les femmes de Val-d'Or et d'autres régions.

MANIFESTE DES HOMMES POUR L'ÉLIMINATION DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES ET LES ENFANTS

En novembre 2016, la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes a tenu son deuxième Déjeuner des hommes réunissant des hommes d'influence pour discuter du travail à effectuer collectivement. Les participants de cet événement ont pris l'engagement de s'impliquer activement dans la lutte pour l'élimination des violences envers les femmes et les enfants. À la suite de cette initiative, 51 militants, salariés et élus de la FIQ ont signé le Manifeste des hommes rendu public le 12 décembre 2016.

LA PROMOTION DE LA CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL-ÉTUDES

La Fédération s'associe sur une base constante avec plusieurs coalitions, dont la Coalition pour la conciliation famille-travail-études (CCFTE) et le Collectif 8 mars. Cependant, la plus déterminante de ces coalitions demeure l'Intersyndicale des femmes qui fédère les luttes des femmes syndicalistes au Québec depuis 40 ans. L'Intersyndicale développe des positions ou des revendications collectives sur des dossiers comme la violence contre les femmes, la lutte contre la pauvreté, l'impact de l'austérité sur les femmes, la prostitution, la conciliation travail-famille-études et l'avortement. À cela s'ajoute un rapport de force créé

par l'Intersyndicale quand il s'agit de développer des relations avec des organismes, comme le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine, voire le gouvernement. Enfin, la Fédération s'est solidarisée avec la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et le Collectif 8 mars, secouées par les vagues successives de coupes budgétaires.

Dans un objectif d'élargir ses horizons en matière de retraite, la Fédération a établi un partenariat avec l'Observatoire de la retraite auquel sont déjà associées plusieurs autres organisations syndicales. Comme les régimes à prestations déterminées sont de plus en plus attaqués sur la place publique, nous sommes d'avis que ce type de lien permettra d'approfondir les enjeux sociaux et économiques de la retraite, et ce, afin de bien en informer nos membres. Cela permettra assurément de mieux se défendre dans l'éventualité où le RREGOP serait attaqué.

FRESQue

Depuis 2016, la Fédération a développé des liens avec le Forum de la relève santé au Québec – le FRESQue – une organisation qui réunit des étudiant-e-s et de futur-e-s professionnel-le-s de la santé provenant de domaines variés, tels que le service social, la psychologie, la pharmacie, la médecine et, bien entendu, les sciences infirmières. Cette organisation a comme mission de défendre activement la vision des étudiant-e-s d'un système de santé plus efficace, juste et accessible. Pour cette raison, la FIQ a souhaité appuyer cette initiative en soutenant l'organisation de deux sommets réunissant des étudiant-e-s, des organisations actives dans le milieu de la santé et des patient-e-s. Le premier sommet portait sur l'accès à la première ligne de soins au Québec, alors que le second abordait la question de la santé mentale.

Participer aux débats sociaux et politiques entourant la réforme des institutions démocratiques

Sur le plan national, la Fédération a renouvelé son partenariat avec le Mouvement démocratie nouvelle (MDN) en 2016. La conjoncture qui prévalait tant sur la scène politique fédérale que la scène provinciale nous a incitée de rejoindre le mouvement pour réclamer de nouveau, comme en 2005, une réforme du mode de scrutin. En tant que membre, la Fédération a participé aux rencontres de réflexion stratégique, aux côtés d'autres syndicats et de groupes de la société civile, pour influencer les partis politiques sur l'adoption du principe de la réforme du mode de scrutin et pour sensibiliser la population aux enjeux entourant ce projet.

Lutter contre le néolibéralisme économique, les accords de libre-échange et la mondialisation

Depuis le dernier congrès, la Fédération a maintenu sa participation active au sein du Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC). Cette participation revêt une grande importance, car elle permet d'être alimentée sur l'actualité nationale et internationale relative aux accords de libre-échange et de participer à plusieurs initiatives visant à poursuivre la lutte aux accords de libre-échange, telles que des manifestations et la signature de pétitions.

Outre ces partenariats, la Fédération est membre du Collectif Échec aux paradis fiscaux, une organisation importante pour rassembler les groupes qui militent contre l'évasion fiscale. Dans le cadre de cette implication, la FIQ a participé aux rencontres du collectif et aux différentes actions de mobilisations.

Depuis plusieurs années, la Fédération est membre de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics (surnommée la Coalition Main-rouge) ainsi qu'au Collectif pour un

Québec sans pauvreté. Elle a été moins présente au sein de ces deux coalitions, bien qu'elle ait soutenu certaines de leurs actions, au cours des trois dernières années.

FORUM SOCIAL MONDIAL

En août 2016, se tenait, à Montréal, le Forum social mondial pendant lequel la Fédération a présenté, avec la Coalition pour la conciliation famille-travail-études (CCFTE), l'atelier « Concilier pour la vie » sur la plateforme pour la conciliation famille-travail-études. En 2014, le Forum social des peuples, à Ottawa, a été l'occasion de prendre la parole et de présenter aux participantes, venues des quatre coins du monde, notre vision du réseau de la santé, nos initiatives en matière de nouveaux modèles et de ratios professionnelles en soins/patient-e-s. Ces forums sont des lieux privilégiés pour échanger avec des militantes de différents horizons et d'origines diverses et pour enrichir notre propre réflexion sur des sujets qui préoccupent nos membres.

Développer et soutenir un projet syndical collectif qui rallie l'ensemble des membres de la Fédération

RENÉGOCIER UNE CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE

En vue du processus de renouvellement de la convention collective qui s'est amorcé en 2015, les membres ont choisi que la Fédération mène seule sa propre négociation, rejetant ainsi la proposition d'adhésion à un front commun dont les demandes étaient strictement monétaires, aucune demande ne visait les matières sectorielles. Elles ont donc opté pour une négociation plutôt traditionnelle, indépendante d'un front commun syndical. De cette façon, nous avons confiance de mieux faire valoir les intérêts de nos membres. Les problèmes relevant des matières sectorielles, notamment les ratios professionnelles en soins/patient-e-s et l'augmentation de la charge de travail, ne pouvaient être laissés pour compte au profit de mesures salariales. Ainsi, les militantes ont été persuadées que la détermination de toutes les membres réussirait à convaincre le gouvernement du bien-fondé des solutions aux problèmes vécus par les professionnelles en soins de la catégorie 1.

Nos déléguées étaient aussi conscientes que ce choix pouvait avoir un impact sur un pan de la négociation, soit celui des demandes intersectorielles. C'est pourquoi elles ont décidé de faire alliance avec la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Cette alliance regroupant près de 100 000 salariées a permis d'avoir une table intersectorielle et d'être aux premières loges pour les enjeux touchant le salaire, la retraite, les droits parentaux et les disparités régionales.

Tendances et constats

Les actions collectives menées dans le cadre des solidarités avec d'autres groupes ont plusieurs effets positifs, et ce, même si les discussions collectives et la recherche de consensus exigent beaucoup de temps et d'énergie. Le premier des effets est celui de rassembler des organisations autour de valeurs communes et d'entraîner des mobilisations.

Le second effet est la résistance à long terme aux politiques néolibérales, à la fois sur le plan du discours et sur celui des actions et de la défense des droits sociaux comme, par exemple, les gains obtenus par les groupes de femmes victimes d'agression sexuelle (vague de témoignages, commission d'enquête et sensibilisation de l'opinion publique).

Enfin, le troisième effet est relatif à la circulation des idées collectives et contre la pensée dominante qui fait contrepoids au populisme et aux valeurs individualistes, comme en témoigne l'étude commandée par l'Intersyndicale des femmes à l'IRIS sur l'impact de l'austérité sur les femmes. Celle-ci a encouragé des auteurs et des économistes à commenter la question et les médias, à traiter du sujet sur la place publique.

Par ailleurs, la Fédération bénéficie grandement des retombées des expériences vécues par les participantes aux stages de sensibilisation à la solidarité. En plus de rendre concrètes certaines réalités vécues ailleurs, ils suscitent un éveil à la solidarité auprès des participantes. Les stages incitent aussi ces dernières à militer pour différentes causes, incluant celle des travailleuses et des travailleurs d'ailleurs.

Le travail réalisé en ce qui a trait à la solidarité est souvent invisible et même parfois questionné. Toutefois, il s'agit d'un travail de fond, à long terme, qui permet de défendre des droits fondamentaux, comme le droit à la santé, à l'éducation, à l'égalité et à la paix. Ce travail de l'ombre permet également d'enrichir nos luttes et nos prises de position sur de nombreux sujets. Il favorise une prise de conscience sociale large sur des enjeux qui nous apparaissent parfois éloignés de notre réalité syndicale, mais qui sont essentiels. Ces activités de solidarité créent des lieux propices à la créativité collective et sont essentielles pour pratiquer le syndicalisme de proposition défendu par la Fédération. En effet, les professionnelles en soins sont les mieux placées pour observer la société, en raison de leur position qui les confronte aux problèmes sociaux et aux inégalités. Ainsi, la Fédération et ses membres doivent continuer de s'inscrire dans cette mission sociale large, même l'accentuer, et ce, malgré l'agenda que nous impose le gouvernement avec ses réformes répétées et les nombreuses compressions qui affectent les services de santé et de services sociaux. Finalement, en plus d'approfondir nos efforts de solidarité, nous sommes convaincues qu'il est nécessaire de mettre davantage la lumière sur ces enjeux de taille pour favoriser la compréhension et l'adhésion des membres.

CONCLUSION

Depuis 30 ans, la Fédération est une organisation syndicale au cœur du réseau public de santé québécois, au cœur de la santé de millions de Québécoises et de Québécois. Sa crédibilité, son audace et son expertise sont reconnues comme un apport important aux grands débats de société entourant le domaine de la santé et des services sociaux.

En œuvrant quotidiennement dans le réseau de la santé, les membres de la Fédération sont les premiers témoins des inégalités socioéconomiques croissantes et du désengagement de l'État dans les services publics aux dépens de l'accessibilité, de la gratuité et de la qualité des soins.

De plus, les professionnelles en soins font face à un milieu de travail en mutation constante. Cette réalité a un impact majeur sur l'organisation des soins et des services et sur la dimension professionnelle de leurs rôles. Par conséquent, les droits sociaux, l'égalité entre les femmes et les hommes, et plus spécifiquement, l'activité syndicale en sont imprégnés.

Afin que la Fédération puisse ancrer davantage son rôle d'actrice de changement et que l'approche d'un syndicalisme de proposition puisse se traduire en résultats favorables pour ses membres et la population, elle devra développer une vision « politique » du soin tant auprès de ses militantes que de ses membres.

C'est le défi qui nous attend dans les prochaines années et, comme salariées, nous serons aux premières loges pour paver la voie à toutes les membres et à toutes les militantes qui voudront s'investir avec nous!

ANNEXE 1 – SECTEURS ET SERVICES et LISTE DES SALARIÉES PAR SECTEUR ET SERVICE

(1^{er} novembre 2013 au 30 juin 2017)

La FIQ en un clin d'œil



Nous désirons saluer la disponibilité, l'efficacité et l'esprit d'équipe de deux de nos collègues qui ont quitté ce monde trop tôt. Elles étaient appréciées par toutes et elles nous manquent.

.....
Nathalie Frenette
conseillère au secteur Relations
de travail (Montréal)
.....

.....
Normande Boudreault
secrétaire au secteur Relations
de travail (Saguenay)
.....

Secteur Condition féminine

Le secteur Condition féminine a pour mandat de promouvoir l'atteinte de l'égalité en droit et en faits entre les femmes et les hommes et d'agir en ce sens. Pour ce faire, le secteur sensibilise, informe et outille les militantes de la FIQ. Reconnaisant la pluralité des courants féministes, le secteur développe et fait appel à des théories, des pratiques et des actions féministes. En solidarité avec les autres syndicats et les groupes de défense des droits des femmes, le secteur intervient auprès du gouvernement afin d'influencer les décideurs et dans la société pour lutter contre les discriminations et les inégalités systémiques. À tous les niveaux de la structure et en collaboration avec les secteurs et services, le secteur Condition féminine déploie des stratégies qui permettent de réaliser son mandat et de répondre aux besoins des professionnelles en soins en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Les conseillères syndicales

Lucie Girard
Amélie Robert
Florence Thomas

La secrétaire

Luce Dessureault

Secteur Négociation

Ce secteur négocie et conclut, avec le gouvernement et le Comité patronal de négociation de la Santé des Services sociaux (CPNSSS), une convention collective aux bénéfices des membres. Il propose une réflexion permanente visant à développer la capacité d'anticipation et de réaction de la Fédération dans l'objectif d'intervenir adéquatement dans la défense et la promotion des intérêts des professionnelles en soins en tant que femmes et travailleuses. Par ses actions et ses interventions, le secteur exerce et affirme le rapport d'influence de la Fédération en favorisant l'élargissement des solidarités avec les autres organisations syndicales. Il intervient régulièrement auprès du MSSS et du CPNSSS, dans le cadre des comités nationaux ou autrement, lorsque des problèmes particuliers d'ordre national se présentent, par exemple, lors des changements dans le réseau de la santé. Finalement, ce secteur agit à titre de ressource-conseil dans le cadre des négociations locales.

Les conseillères syndicales

Daniel David
Serge Prévost

La secrétaire

Ginette Désormeaux

Secteur Relations de travail

Ce secteur soutient les représentantes syndicales dans leur devoir de représentation et d'information. Il défend les membres lors d'arbitrages, de contestations dans les dossiers SST et de plaintes devant les ordres professionnels. Il assure aussi les représentations devant d'autres instances au besoin. Enfin, il soutient les interventions des conseillères aux établissements.

LES ÉQUIPES AUX ÉTABLISSEMENTS

Les conseillères syndicales

André Auger
Sophie Baillargeon
Frédérique Beauchamp
Richard Beauregard
Antoine Bégin-Couture
Catherine Bélisle
Brigitte Bouchard
Guylaine Boulanger
Martine Caron
Jean Cartier
Jean-Bernard Chrétien
Roxane Collin
Chantale Côté
Marie-Josée Côté
Marc-André Courchesne
Karine Crépeau
Mélanie Crevier
Dany Daigle
Sylvie Dallaire
Benoît Dandurand
Amélie Dolbec
Mélanie Dorval
Édith Dubé
Geneviève Fauteux
Patrick Gariépy
Murielle Gauthier
Stéphane Gobeil
Vincent Girard-Bellavance
Sophie Guilbault
Marie-Claude Hamelin
Catherine Hopkins
Jonathan Houle
Iga Sophie Kolasa
Mia Laberge
Mélissa Lacroix
Louis-Pierre Laferrière
Michel Lamoureux
Guy Laurin
Émilie Lefebvre
Julie Lejeune
René Lizotte
Marie-Claudiel Mathieu
Imane Mawassi
Louise Ménard
Nancy Moss
Anthony Murray
Joëlle Naud
Richard Normandin
Chantal Pagé
Karine Paiement
Samuel Pelchat Goulet
Karine Pelletier
Linda Perron
Juna Pierre
Yves Poirier
Frédéric Poisson
Joanne Poulin
Daniel Pronovost
Mathilde Rajotte
Josée Renaud
Catherine Richer
Julie Rioux
Annie Rousseau
Maryse Rousseau
Guy Saint-Hilaire
Maria Florencia Sauro
Francine Savard
Jean-Denis Savard
Amélie Séguin
Michel Simard
Marc Thibeault-Bellerose
Benoît Thiffeault
Sabrina Tremblay
Vincent Veilleux

Les secrétaires

Guylaine Bédard

Nicole Bérubé

Catherine Boccardi

Chantal Brown

Sylvie De La Sablonnière

Francine Diamond

Johanne Duhard

Claudette Favron

Michelle Fleurant

Marie-Claire Gagnon

Colette Gilles

Sylvie Gosselin

Martine Klepper

Nathalie Lajoie

Janie Rouleau

Chantal A. Roy

Sheila Ribeiro Melnik

Denise Trudeau

L'ÉQUIPE JURIDIQUE

L'équipe juridique représente les syndicats affiliés et les membres dans des dossiers d'arbitrage de griefs ainsi que devant les comités de discipline des ordres professionnels et le Tribunal administratif du travail (TAT). Elle offre également sur une base régulière un service-conseil aux autres secteurs et services.

Les conseillères syndicales

Francis Bélanger

Daniel Blouin

Isabelle Boivin

Nancy Brunelle

Isabelle Denis

Jean-Philippe Grenier

Louis Guertin

Louis Jolicoeur

Nancy Martel

Roxanne Michaud

Maxime Seney

Marie-Hélène Verge

Les techniciennes juridiques

Audrey Arcand

Amélie Bédard-Thuot

Mélanie Thériault

Les secrétaires

Joanne Désautels

Marie-Andrée Gaignard

Christelle Marbezy

Nathalie Ouellet

L'ÉQUIPE SST

L'équipe des procureures SST assure la représentation des membres devant le TAT. Elle fournit l'information aux membres et les soutient dans les différentes étapes de leur dossier, notamment lors de contestations, de suivis en réadaptation et de réintégration au travail. Elle collabore avec les différents experts pour la préparation des dossiers et la représentation des membres devant les tribunaux. Enfin, elle offre un rôle-conseil auprès des représentantes syndicales locales dans leurs représentations auprès des divers intervenants de la CNESST.

Les conseillères syndicales

Isabelle Arseneault

Christian Bergevin

Pierre-Alexandre Clermont

Hélène Côté

Mélanie Danakas

Lucie De Blois

Marie-Claude Dufresne

Maxime Dupuis

Jean-François Lebel

Lucie Lefebvre

Christine Longpré

Sarah Proulx-Doucet

Les secrétaires

Claire Drouin

Hélène Gagnard

Sylvie Mercier

Louise St-Jacques

L'ÉQUIPE RECHERCHE

Les conseillères syndicales

Virginie Bergeron

Diane Bouchard

Daniel Fokkan

Vicky Landry

Secteur Santé et Sécurité du travail

Ce secteur travaille à faire reconnaître tous les risques inhérents au milieu de travail des professionnelles en soins et fait en sorte que les dangers à la source soient éliminés. Il intervient notamment en prévention en informant les membres sur le retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite, l'épuisement professionnel, les maux de dos et les infections nosocomiales.

Les conseillères syndicales

Aline Aubin

Brigitte Doyon

Maude Pelletier

La secrétaire

Sylvie Daigle

Secteur Sécurité sociale

Les interventions du secteur visent à assurer la défense des droits des membres et de leurs intérêts. Le secteur garantit une meilleure situation financière à la retraite et lors d'une période d'invalidité. Il offre aux membres une formation concernant le RREGOP. Enfin, il négocie le contrat d'assurance collective le plus avantageux, au meilleur coût.

Les conseillères syndicales

Guylaine Bernard

Jean-François Tremblay

Jean-François Côté

La secrétaire

Édith Côté

Secteur Sociopolitique

Ce secteur développe une stratégie globale d'intervention qui correspond à la double finalité de la Fédération, comme agente de changement social et d'amélioration des conditions de vie et de travail de ses membres. Il analyse des sujets d'intérêts politique, social et économique en portant une attention particulière au domaine de la santé et des services sociaux. Il contribue aussi à développer la compréhension des enjeux sociopolitiques de l'action syndicale de la Fédération et particulièrement des enjeux pour les femmes.

Par ses actions, il alimente la réflexion des militantes impliquées aux différents paliers de la structure, anticipe les initiatives gouvernementales de façon à pouvoir agir et influencer les décisions politiques et facilite le développement des pratiques de solidarité.

Les conseillères syndicales

Vanessa Bevilacqua

Lucie Mercier

Catherine Gervais

Suzanne Prévost

La secrétaire

Luce Dessureault

Secteur Tâche et Organisation du travail

Les actions du secteur sont axées sur l'organisation du travail et le soutien à la pratique professionnelle. Le secteur aide notamment les membres à se doter de conditions de travail, de vie au travail et d'exercice qui encouragent le plein développement de leur pratique et de leur autonomie professionnelle, en mettant en valeur leur jugement clinique. Il vise également à outiller les professionnelles en soins à prendre en charge et à exercer davantage de pouvoir dans une perspective d'advocacy des patient-e-s.

Le secteur réalise des recherches et produit des analyses stratégiques visant à alimenter les dossiers (en cours ou pressentis) relatifs à l'organisation du travail et à la pratique professionnelle, et ce, à tous les paliers de la Fédération. Il développe des outils, contribue à des contenus de formation, fait la promotion des orientations syndicales et agit en soutien aux interventions en organisation du travail et pratique professionnelle.

Les conseillères syndicales

Sara Caron-Guay

Thérèse Laforest

Marc-Antoine Durand-Allard

Marie-Ève Viau

Katia Fecteau

Jean Villeneuve

Les secrétaires

Ginette Désormeaux

Francine Parent

Service Communication–Information–Web–Traduction

Ce service informe, sensibilise, mobilise les membres et favorise leur adhésion et celle du public aux revendications et aux interventions de l'organisation. De façon plus particulière, il collabore au développement d'une pratique syndicale forte et élargie à l'intérieur des rangs de la Fédération. Il développe des outils d'information et de mobilisation variés et offre un soutien aux militantes en matière de stratégies de communication, notamment sur le plan des relations avec les médias.

En offrant des outils bilingues, le service informe les professionnelles en soins anglophones et facilite leur participation à la vie syndicale.

Les conseillères syndicales

Jennifer Banks

Sara Lapointe

Jean-François Charlebois

Marie-Anne Laramée

Sonia Djelidi

Marie Eve Lepage

Manuel Dionne

Susan Millroy

Sandra Gagné

Benoit Riopel

Myrna Karamanoukian

Caroline Valiquette

Les secrétaires

Luce Dessureault

Francine Parent

Service Éducation-Animation

Ce service est le pivot de l'accueil des militantes de la FIQ. Il vise à développer le partage et la transmission d'une vision syndicale et féministe. Pour ce faire, il s'appuie sur l'ensemble des conseillères issues des différents secteurs et services, mais également, de façon ponctuelle, sur le comité ÉducationAnimation.

Il élabore et fournit des outils aux militantes afin qu'elles puissent assumer leurs fonctions syndicales au sein de leur milieu et aux instances de la FIQ et approfondir leur démarche de réflexion.

Les conseillères syndicales

Catherine Fauteux

Mélanie Parent

Marie-Julie Milord

Caroline Simard

David Morneau

Hélène Toussaint

Les secrétaires

Chantal Roy

Sonia Turcotte

Service Organisation syndicale

Ce service vise le regroupement de toutes les professionnelles en soins au sein de la Fédération. En soutenant le renforcement et l'élargissement de la pratique syndicale locale, il développe une vie syndicale active à tous les niveaux. Il vise aussi à accroître le sentiment d'appartenance des membres à la Fédération, et ce, en les aidant à mieux comprendre les enjeux sociopolitiques de l'action syndicale.

Les conseillères syndicales

Diane Brassard

Chantal Martin

Guy Drouin

Julie Ratté

Lynda Lachance

Les secrétaires

Sylvie Daigle

Ginette Désormeaux

Services administratifs

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les adjointes administratives apportent leur soutien aux membres du Comité exécutif fédéral, à la directrice générale et aux coordonnatrices.

Adjointes administratives

Josée Boismenu

Fabienne Pouliot

Josée Paquet

Dominique Trudeau

COMPTABILITÉ

Le service de comptabilité assure principalement les opérations et les suivis essentiels sur tout ce qui concerne les fonds de l'organisation, tels la facturation, les paiements, la paie, les rapports de gestion, les allocations de dépenses, les réclamations, le dossier de vérification des états financiers de fin d'année, les obligations fiscales reliées à la paie et aux impôts.

La cheffe d'équipe

Maryse Desrochers

Les commis-comptables

Jessica Anh Luong

Odette Mailloux

Annie Bérubé

Tatiana Pruneanu

Hoang Khai Trinh

Yessica Torres

Martine Kingue-Ekambi

Ressources Humaines

Le service est responsable, entre autres, de l'embauche, de la formation et de la dotation. Il fait le suivi pour les invalidités et les retraites.

La conseillère syndicale

Sophie Dumais-Leblanc

La technicienne

Danielle Mailhot

L'adjointe administrative

Manon Descôteaux

Service Informatique-Documentaire

Le service est responsable du développement des applications informatiques et de l'évolution de l'infrastructure de la FIQ. Il gère, entre autres, le fichier-membres, l'inscription en ligne aux événements et le site FIQ Militantes.

Les techniciennes informatiques

Jérôme Cloutier

Michel Nastas

Gordy Jasura

La cheffe d'équipe à la documentation

Martine Dubé

Les techniciennes en documentation

Audrée Gosselin

Cathy Poirier

Cindy Juteau

Services internes

Ces services fournissent les logistiques aux militantes, notamment en ce qui a trait à la réception, à l'hébergement lors des instances et à l'envoi de matériel de mobilisation.

TÉLÉPHONIE ET REPROGRAPHIE

Les agentes

Sylvie Amyot

Martine Houle

Pierre Charlebois

Nicole Tardif-Adam

RÉSERVATION

Les agentes

Céline Girard

Karine Lapierre

Les responsables politiques

Régine Laurent, présidente, responsable: Communication-Information-Web-Traduction

Line Larocque, 1^{re} vice-présidente, responsable: Sociopolitique, Condition féminine et coresponsable: Organisation syndicale

Daniel Gilbert, 2^e vice-présidente (poste réservé - infirmière), coresponsable: Relations de travail, Recherche, Négociation

Claude Boucher, 3^e vice-présidente, responsable: Éducation-Animation et coresponsable: Organisation syndicale

Nancy Bédard, 4^e vice-présidente, responsable: Tâche et Organisation du Travail et coresponsable: Négociation

Linda Bouchard, 5^e vice-présidente (poste réservé - infirmière auxiliaire), coresponsable: Relations de travail, Recherche

Linda Lapointe, 6^e vice-présidente (poste réservé - inhalothérapeute), responsable: Santé et Sécurité du travail, Équipe juridique et coresponsable: Organisation syndicale, Sécurité sociale - prestations

Roberto Bomba, trésorier, responsable: Trésorerie, Fonds de défense syndicale (FDS), Solidarité, Informatique-Documentaire, Services internes et administratifs, Ressources humaines et coresponsable: Sécurité sociale - négociation et Organisation syndicale

Marie-Claude Ouellet, secrétaire, responsable: Organisation et suivi des instances, Plan d'action et actions prioritaires, Traduction, Comité Jeunes

La gestion

Marie-Claude Martel, directrice générale

Les coordonnatrices

Julie Blouin, équipe juridique, équipe recherche et équipe SST

Julie Bouchard, Sécurité Sociale, Éducation-Animation, Logistiques des instances et Secrétariat général, Organisation syndicale

Pierre Desnoyers, Relations de travail

Dominic Garneau, Relations de travail, Secteur SST

Pierre Giroux, Services Administratifs, Service Interne, Informatique-Documentaire et Ressources humaines

Alain Leclerc, Sociopolitique et Communication-Information-Web-Traduction

Pierre Leduc, Négociation et Tâche et Organisation du travail

Marie-Claude Nault, Relations de travail

Michelle Poirier, Condition féminine, Congrès et Nouveaux modèles

Les coordonnatrices adjointes

Denis Bédard, Immeubles

Antoine Côté-Chabot, Informatique-Documentaire

soigner:
une œuvre
collective

NOTES



REGROUPEMENT
DES FIQ

FIQ Montréal | Siège social

1234, avenue Papineau, Montréal (Québec) H2K 0A4 |
514 987-1141 | 1 800 363-6541 | Téléc. 514 987-7273 | 1 877 987-7273 |

FIQ Québec

1260, rue du Blizzard, Québec (Québec) G2K 0J1 |
418 626-2226 | 1 800 463-6770 | Téléc. 418 626-2111 | 1 866 626-2111 |

fiqsante.qc.ca | info@fiqsante.qc.ca   